

Cet agrandissement permit d'augmenter les oeuvres. Ainsi, on trouve au premier étage, outre la cuisine et le lavoir, le département des vieillards; au deuxième étage, la chapelle, les parloirs, une partie des pensionnaires; au troisième étage, les pensionnaires; au quatrième étage, les malades en général; au cinquième étage, département des accouchements.

L'effectif de l'hôpital est porté à cent lits. Trente tuberculeux prennent possession de leurs appartements respectifs, au cinquième étage, avec des solariums permettant aux malades d'y faire la cure d'air à leur aise. Sur ce même étage, s'ajoute le laboratoire, l'installation des traitements électriques et le Rayon X. Bon nombre de chambres privées, bien aérées et bien éclairées, pourvues de tout le confort désirable, supportent avantageusement comparaison avec les autres hôpitaux du Québec et répondent aux exigences de la clientèle hospitalisée. Plusieurs appareils modernes et plus perfectionnés remplacent en 1928, l'outillage primitif de divers services médicaux. Au quatrième étage, en plus des malades, il y a la pharmacie, la salle d'opération, les locaux de stérilisation et d'examen.

Au printemps 1932, Soeur Saint-Déodat fit construire les deux solariums pour l'usage des Religieuses sur l'étage de leur dortoir et voisin de la communauté. Cette construction favorisa les changements et améliorations nécessaires dans le grand passage de leur dortoir. L'ancienne pharmacie du bout du passage fut transformée en chambre à coucher pour la Supérieure.

Au printemps 1933, la clôture du parc menaçant ruine depuis longtemps, la Mère Supérieure voulut bien faire cette dépense et la clôture fut renouvelée avec une jolie clôture de fer; on ajouta au parc un joli kiosque qui contribua à son ornementation.



Hôpital du Sacré-Coeur en 1930.



Jubilé d'Or Soeur St. Lucien
1894-1944 (Frossville 5 mai 1944)

1ère rangée: Sr. St-Valère, Dr. et Mme Roger, Sr. St-Lucien, Mme N.-C. Cormier, Sr. St-Déodas, Sr. Ste-Clara (supérieure), Mme Boisvert et son garçon, Dr. J.A. Boisvert.

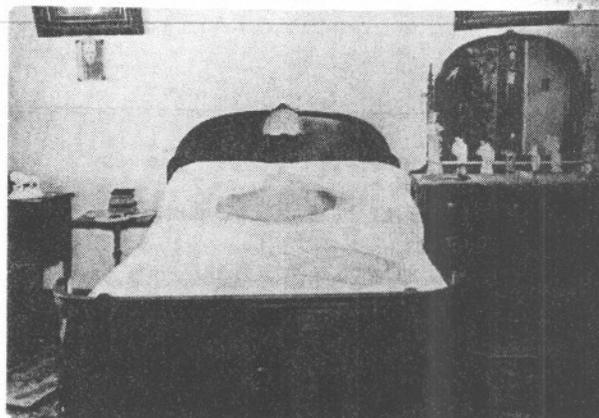
2ème rangée: Jean-Louis Hébert, Mme Jean-Paul Houde et sa fille, les soeurs Fréchette, Dr. Gagné et sa dame.

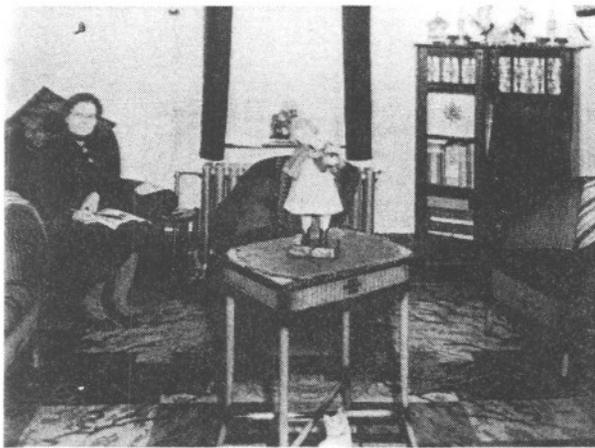


Souvenir du 25^{me} anniversaire 1919-1944
Hôpital du S.-C. Frossville - Q.

1ère rangée: Sr. St-Wilfrid, Sr. Ste-Clara, Mme N.-C. Cormier, Mme P.I. Magnan, Mme Raymond Charron.

2ème rangée: Sr. St-Léonidas, Mme Arthur Berthiaume, Abbé Salluste Boulet, P.I. Magnan, Dr. Raymond Charron.





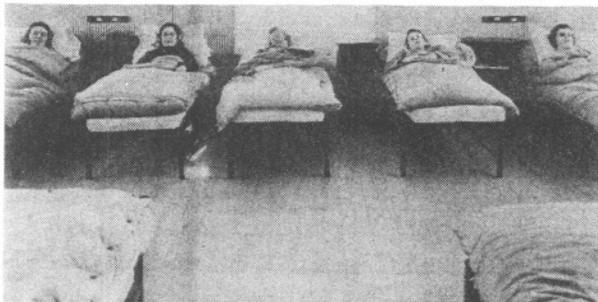
En 1928, le 3e étage de l'Hôpital est réservée aux pensionnaires. Ici, c'est le salon et la chambre à coucher de M.Mme Arthur Tourigny.

Durant la même saison, la maison Julias, voisine de l'hôpital et dont une partie du terrain faisait partie du terrain de l'hôpital, était mise en vente par la mort des propriétaires. La Supérieure comprit l'occasion favorable d'en faire l'achat afin d'en donner au terrain de l'hôpital, un carré régulier et les limites nécessaires en vue d'une façade et d'une entrée de la construction d'un nouveau pavillon.

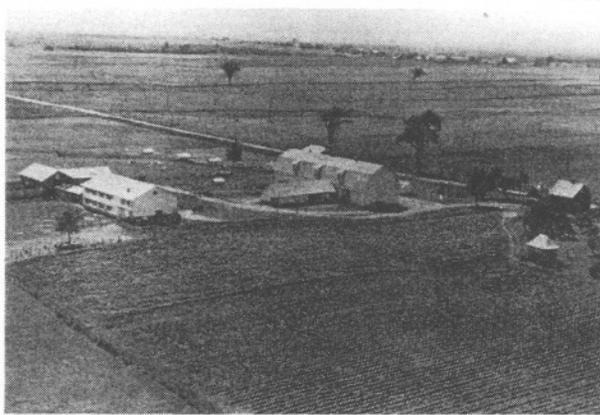
L'hôpital rend de grands services à la population puisqu'en 1934, on est rendu à un grand total de 2,680 malades enregistrés. En septembre 1937, l'Hôpital du Sacré-Coeur fait son entrée dans l'Association Catholique des Hôpitaux du Canada et des Etats-Unis.

En 1938, le 7 juin, le gouvernement oblige l'installation du mode de sauvetage tubulaire. Le 17 du même mois, le Dr. Lessard, officier spécial de l'Assistance Publique vient nous visiter en vue d'un nouveau classement des malades de cette institution. Il en résulte que le sous-ministre de la Santé approuve la fondation d'un département de PREVENTORIUM en tuberculose, lequel s'ouvre au troisième étage dès le 24 août. Ce département s'ajoute donc au sanatorium des tuberculeuses.

Dès juillet, un aumônier réside en permanence à l'hôpital. En outre, une section du mouvement d'Action Ca-

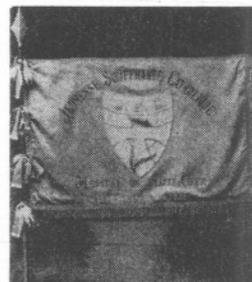


Sanatorium au 5e étage. En 1928, 30 tuberculeuses y prennent place avec solarium permettant une cure d'air. En 1938 s'ajoute le préventorium au 3e étage.



La ferme Mallet en 1954. L'Hôpital du Sacré-Coeur a acheté, en 1947, une terre de 350 acres de M. Albert Pépin tout cela pour se procurer des produits alimentaires à meilleur marché.

tholique se crée, soit la "Jeunesse Souffrante Catholique". C'est une initiative de Mlle Claire Tremblay, une des malades tuberculeuses. Toujours en 1938, le département des pensionnaires perd une de ses principales figures en la personne de Mgr F. Dupuis, lequel décède le 27 août, à l'âge de soixante-quatorze ans (il avait été promu à la dignité de Prélat Ecclésiastique en février 1928). Mgr Dupuis a toujours encouragé et soutenu l'oeuvre de l'hôpital par ses multiples largesses; en voici quelques-unes entre mille: plusieurs chèques de \$1,000. envoyés en temps opportun pour régler de fortes dépenses, l'harmonium pour la chapelle, une chape de prix, un appareil à ondes courtes, des frigidaires achetés et installés à la surprise des hospitalières des trois départements, des machines à coudre discrètement adressées, paiement de calendres et de laveuses, etc...



Marie-Claire Tremblay, initiatrice de l'Action Catholique des Hospitalisés, le 11 déc. 1936. Elle fonde en 1938, la "Jeunesse Souffrante Catholique" ainsi qu'un journal intitulé "La Houlette" qui paraîtra pendant 10 ans.

En 1939, la direction est obligée de déplacer certains pensionnaires, non natifs de Plessisville, vers d'autres institutions, afin de donner logement aux jeunes filles employées au service de l'institution (le 15 mai). Le 14 juin 1940, s'éteint le fondateur de l'Hôpital du Sacré-Coeur, M. Louis-J. Gosselin, un autre des vénérés pensionnaires de l'institution. En cette même année, notre hôpital reçoit un diplôme de l'Association Catholique des Hôpitaux du Canada et des Etats-Unis.

En 1941, le 30 avril, on décide officiellement un agrandissement de vingt-sept pieds de longueur par la largeur approximative de l'édifice. Les travaux débutent le 19 mai et dès le 3 novembre, les entrepreneurs Poudrier et Boulet peuvent en permettre l'ouverture. La bénédiction officielle se fait par Mgr Plante le 21 du même mois.



Hôpital du Sacré-Coeur.

En 1943, on décide l'achat d'une bouilloire neuve. Les religieuses attendent plusieurs mois le permis du gouvernement en plus de quatre autres pour l'arrivée de la machine coûtant \$4,000. L'on fait aussi une collecte de \$2,300. pour l'achat de tabernacle doré, ciboire, calice, ostensor, chandeliers, crucifix d'autel, etc... De plus, on procède à l'achat d'une table d'opération, d'une lampe Castle, d'une civière et d'un appareil à suction.

Le gouvernement se décide enfin à verser une somme de \$3,000. annuellement à partir du 20 mai 1945 pour aider à payer les honoraires des médecins traitant des tuberculeuses. Il y a aussi pour celles-ci, à partir du 4 novembre, ouverture des cours par correspondance. Soixante élèves sont inscrites (tuberculeuses et aides) et pour les aider en français, anglais, dactylographie et comptabilité, on engage une institutrice.

L'année 1946 voit la disparition de la dernière pionnière de notre institution hospitalière, Mme N.-C. Cormier. Elle décède le 11 mars à l'âge respectable de quatre-vingt-quinze ans.

Le 28 janvier 1948, il y a réunion de plusieurs amis de l'hôpital en vue d'organiser une "Vente de Charité", un "Bazar" dont la recette a pour but d'aider à payer une future construction, soit une bâtisse pour y installer la chaufferie, la soute à charbon, la buanderie, la chambre de repassage et une salle de couture. L'annexe projetée mesure 100 X 150 pieds. Tous les organismes, toutes les bonnes volontés sont mobilisés encore une fois et cette "Vente-Bazar" rapporte la jolie somme de \$8,000. Notons que l'on prend toujours soin de placer la "Vente de Charité" au mois de juin, mois du Sacré-Coeur. Notons aussi que chambres, traitements, médicaments non payés et gratuits sont de plus de \$3,000. par année.



LA HOULETTE

ORGANE DE L'ACTION CATHOLIQUE DES HOSPITALISEES
Autorité comme envoi postal de deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

12e Année No 1 LA HOULETTE Novembre-Décembre 1948

Pour l'an neuf

La Fédération de l'Action Catholique des Hospitalisés est heureuse d'offrir à tous ses vœux de gai Noël et d'Heureuse Année.

Pour Messieurs les Aumôniers et le personnel religieux qui se dépensent avec tant de dévouement pour le bien spirituel et temporel des malades, que nos prières obtiennent, avec la santé, l'abondance des secours divins.

Chères membres d'A.C.d.H. que vos efforts pour procurer du bonheur autour de vous soient récompensés par la joie vivace en vos cœurs et par un prochain retour à la vie active.

Qu'à tous les hospitalisés 1949 apporte le courage et l'espoir de jours meilleurs dans un avenir rapproché.

Aux lecteurs de La Houlette, aux amis et bienfaiteurs de notre mouvement, nos souhaits pour une année de paix, de succès et de bonheur.

LILIANE BERNIER,
responsable diocésaine.
Boulevard Charest,
Québec.

"La Houlette" replie ses ailes

Ce journal a été soutenu depuis dix ans surtout par la générosité de ses amis de Plessisville; à la veille de sombrer, à certains jours, Marie-Claire se présentait sur un modeste ruban, tendait la main aux généreux souscripteurs et comme par miracle, les fonds nécessaires remplissaient la caisse et conjuraient le déficit.

Grâce au zèle infatigable de Madame R. V. Liberté et de sa gracieuse équipe de solliciteuses et aussi à celui de Monsieur Jean-Paul Houde, imprimeur, la "Houlette" reprend ses visites mensuelles aux foyers de ses abonnés et bienfaiteurs.

Son règne s'éteint dans un doux sourire qu'elle adresse à tous, traduisant ainsi son merci à qui de droit.

Marie-Claire exprime sa gratitude par la voie de

L'Assistance Technique
de l'A.C.d.H.
Sanatorium de Plessisville.



1948: Construction d'une annexe de 100 par 150 pieds pour une chaufferie et une buanderie.

L'année précédente, soit le 30 juin 1947, l'Hôpital du Sacré-Coeur devient propriétaire de la ferme de M. Albert Pépin de Plessisville. Ce terrain mesure vingt-huit arpents de longueur par quatre arpents de largeur. Les religieuses l'appellent la ferme Mallet de Plessisville. En 1955, son cheptel est de soixante-quinze vaches de race Ayrshire, dix porcs femelles, huit cents pondeuses et quelques taureaux de haute valeur.

Dans le journal "La Terre de Chez-Nous" du 7 septembre 1955, on pouvait lire:

"Un domaine de 350 acres dont 315 en culture, propriété de l'Hôpital du Sacré-Coeur, est dirigé par les

TARIF MÉDICAL

approuvé par les

**Membres
du Bureau
Médical
Régional**

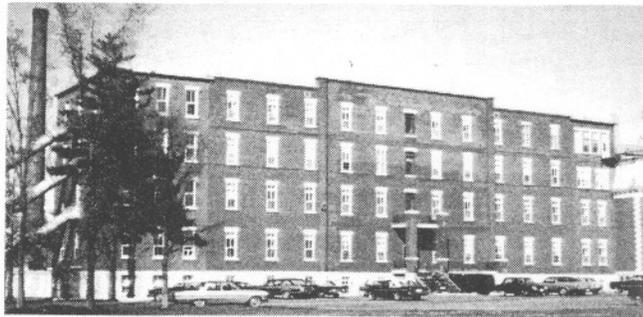
le 12 Novembre 1944.

Visites : première \$2.00 les autres	\$1.00	Ponction thoracique (Thoracenthèse)	10.00
Visite de nuit, (8 hres p.m. à 8 hres a.m.)	3.00	Paracenthèse	10.00
Visite Dimanche ou Fête	3.00	Saignée	3.00
Visite à l'hôpital	1.00	Opération phimosis : Enfants \$10.00 — Adultes	\$15.00
Appel d'urgence, (durant les heures de bureau)	3.00	Ouverture d'un panaris	5.00
Consultation au bureau	1.00	Corps étrangers, pansements, fractures, etc . . .	(Tarif de la Commission des Accidents du Travail)
Examen marital	5.00	Accouchement normal	15.00
Certificat de décès	0.50	Accouchement pathologique \$20.00 et plus	
Certificat pour assurances (Décès)	\$1.00 à 5.00	Avortement	15.00 et plus
Certificat de santé	1.00	Curetage	20.00 et plus
Certificat d'incapacité (assurances)	5.00	Pression artérielle	0.50
Analyse d'urines	1.00	Anesthésie dentaire :	Enfants \$2.00
Injection intra-veineuse	1.50		Adultes \$2.00 à \$5.00
Injection intra-musculaires ou sous cutanées	1.00	Anesthésie pour opération Mineure	\$5.00
Vaccination	0.50	Anesthésie pour opération majeure	\$10.00
Vaccination contre le coqueluche, chacune :	1.50		

L'Hôpital du Sacré-Coeur change de vocation

En 1967, depuis déjà près de 50 ans, l'Hôpital du Sacré-Coeur de Plessisville est à la disposition de quelques milliers de personnes de la région. À ce moment-là, le Bureau médical, le Conseil d'Administration de l'hôpital ainsi que les R.R. S.S. de la Charité reconnaissent que des améliorations importantes étaient nécessaires pour assurer plus d'efficacité aux services déjà donnés. La partie principale de la bâtisse ayant été construite depuis de nombreuses années, malgré des transformations considérables de l'ensemble, on y était à court d'espace pour les besoins de la population.

Une délégation importante de citoyens présente donc un mémoire sur les besoins précis de l'Hôpital du Sacré-Coeur aux autorités du Ministère de la Santé. Sur Soeurs de la Charité. La ferme est située à l'Ouest de la ville dont la banlieue se prolonge jusqu'aux limites de ce domaine agricole... on pratique une rotation de cultures de quatre ans: cultures sarclées, grain et deux années de foin".



L'Hôpital du Sacré-Coeur en 1977.

Certificat de naissance émis par l'Hôpital du Sacré-Coeur en 1965.



Hommage aux pionniers
de Plessisville

**Commission Scolaire Régionale
des Bois-Francs**

40 Blvd Bois-Francs Nord

Victoriaville • tél.: 758-6453



T. POULIN & FILS inc.

MEUBLES - TAPIS - PRELART

Tél.: (819) 362-7245

1562 rue Savoie
Plessisville



BONNE VALEUR / BEST VALUE

réception de cette demande, un inspecteur devant être envoyé sur place pour faire une vérification sur la nécessité d'un agrandissement où les services médicaux pourraient être organisés de façon fonctionnelle si la requête s'avérait logique.

Ce rapport des inspecteurs du Ministère fit l'objet d'une étude sérieuse de la part des autorités concernées au Gouvernement du Québec. Le coût de la réalisation du projet et le financement furent les principales questions qui retinrent l'attention des responsables de l'administration provinciale.

Le Conseil d'Administration de l'hôpital demandait à tous les organismes en activité dans la région d'adopter des résolutions pour appuyer les demandes faites au Ministère de la Santé. Ces résolutions furent adoptées avec empressement par les Conseils municipaux, Commissions Scolaires, Conseils de Fabrique, Syndicats ouvriers, Entreprises industrielles et Mouvements sociaux. Le nombre de résolutions augmentant de jour en jour, c'est avec confiance que le Conseil d'Administration de l'hôpital, le Bureau médical et la Chambre de Commerce mirent tout en oeuvre pour solutionner les problèmes.

Au cours de l'été 1969, les Soeurs de la Charité de Québec qui étaient en charge de notre institution depuis 50 ans, informaient les autorités du Ministère de la Santé du Québec que le contrat ne serait pas renouvelé pour les services donnés à l'Hôpital du Sacré-Coeur de Plessisville. Ce contrat prenait fin le 31 décembre de la même année. Toutefois, les religieuses ont donné l'assurance que leurs services seraient maintenus pour un certain temps, même après l'expiration du contrat.

À l'annonce de cette nouvelle, la question fut analysée par des personnalités de la région intéressée au maintien des services hospitaliers pour une population de quelque 40,000 âmes desservies par l'institution. Une requête a été préparée et adressée aux autorités gouvernementales du Québec, afin de former une corporation laïque en vue de prendre la relève pour le maintien des services hospitaliers.

Au début de février 1970, les citoyens de notre ville et de la région apprenaient qu'à la suite d'une autre démarche faite à Québec par le comité provisoire de l'hôpital, le Dr Jean-Louis Gélinas, alors sous-ministre de la Santé, avait informé la délégation que des lettres patentes autorisant la formation d'une nouvelle corporation seraient émises sous peu. La première tâche de la corporation sera de réaliser la construction d'un hôpital de soixante lits. Il a été convenu qu'un hôpital pourvu de locaux adéquats et d'un équipement moderne pourra répondre aux besoins actuels de la population de la région.

Le 19 avril 1970, lors d'une visite à Plessisville de Mtre Marc Bergeron, alors député de Mégantic, celui-ci déclarait officiellement qu'un édifice dont le coût pouvait aller jusqu'à deux millions de dollars comprenant environ 75 lits est le projet qui sera réalisé à Plessisville pour solutionner le problème des soins hospitaliers de la région, et que la charte de l'Hôpital Général de Plessis-



Tubes de secours à l'arrière de l'Hôpital du Sacré-Coeur.

ville Inc. avait été émise le 9 avril 1970.

Selon le député de Mégantic, l'Hôpital du Sacré-Coeur actuel (1970) serait converti en institution pour malades chroniques.

Mais dans l'attente de cette importante réalisation, le 23 juin 1970, les médecins de Plessisville décidaient de fermer les départements d'obstétrique et de chirurgie de l'Hôpital du Sacré-Coeur. Toutefois, le département d'obstétrique ne fut officiellement fermé qu'au mois d'avril 1973 pour une période indéfinie.

Les raisons invoquées par les médecins pour prendre des décisions aussi importantes furent les suivantes: absence d'anesthésiste pour permettre aux dits départements de fonctionner normalement et délai intolérable de la part des gouvernements à apporter une solution adéquate aux problèmes hospitaliers de Plessisville.

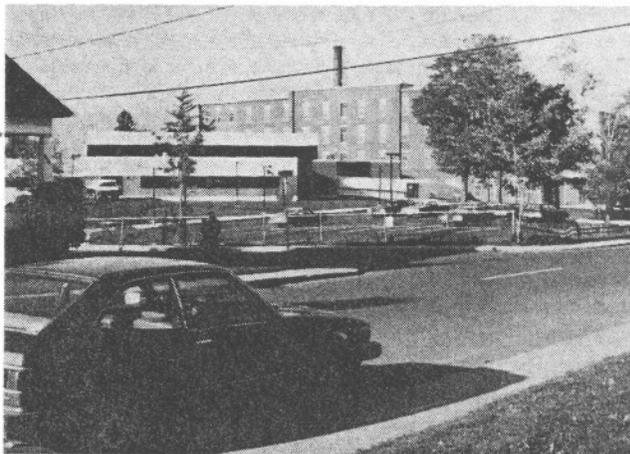
Lors d'une assemblée du Conseil d'Administration de l'Hôpital Général de Plessisville Inc., le 23 juin 1970, il fut entendu que les démarches pour la construction d'un hôpital neuf seraient continuées. Donc, une nouvelle série de sollicitations fut entreprise auprès des autorités du Québec en vue d'obtenir la réalisation du projet à l'étude depuis plusieurs mois. Mais ce projet avait toutefois été inclus dans les quelques cents projets suspendus par le nouveau gouvernement du Québec en vue d'en faire une étude plus élaborée.

Au début de l'année 1972, les citoyens de Plessisville étaient mis au courant du fait que la question de l'hôpital était définitivement rangée aux oubliettes par le Gouvernement du Québec dans l'application de la loi 65.

C'est ce qu'apprenaient les délégués qui avaient rencontré les autorités du ministère concerné, rencontre qui avait pour but de savoir exactement à quoi s'en tenir sur les projets de Québec en rapport avec les services de santé à Plessisville et la région. On aurait laissé entendre aux délégués qu'il y avait possibilité d'établir un Centre local de Services Communautaires (C.L.S.C.), que Québec serait prêt à investir des sommes assez considé-

rables dans un tel projet mais que c'était à la population de le demander et d'établir ses besoins. Si la population manifestait un tel désir, le projet pourrait être réalisé en quelques mois, sinon il ne serait pas fait grand chose pour améliorer ce qui existait à ce moment-là dans les services concernés.

À ce même moment, on apprenait qu'un comité était en formation pour demander l'établissement d'un C.L.S.C. et déterminer les besoins du milieu pour les services d'un tel organisme dans la région. Un représentant du Bureau médical de Plessisville soulignait l'importance d'établir ces besoins de façon précise. À l'actuel hôpital du Sacré-Coeur (1972), le service d'urgence étant très achalandé, que tous les lits disponibles étaient occupés à capacité et que, si Québec avait définitivement décidé de laisser de côté la question de l'hôpital, il fallait "se battre", et immédiatement pour obtenir le C.L.S.C. et d'insister pour y avoir tous les services dont le milieu peut avoir besoin.



Autre vue de l'Hôpital du Sacré-Coeur et du C.L.S.C. de l'Erable.

Personnel de l'hôpital



Le bureau médical en 1949

1er rang: Maurice Morin, H. Labrecque, Dr. Chapdelaine, Dr. St-Hilaire, Dr. Armand Charest, Dr. Marchand.

2e rang: Dr. Blais, Dr. Roger, Dr. R. Charron, Dr. J. Cantin, Dr. Desrosiers.



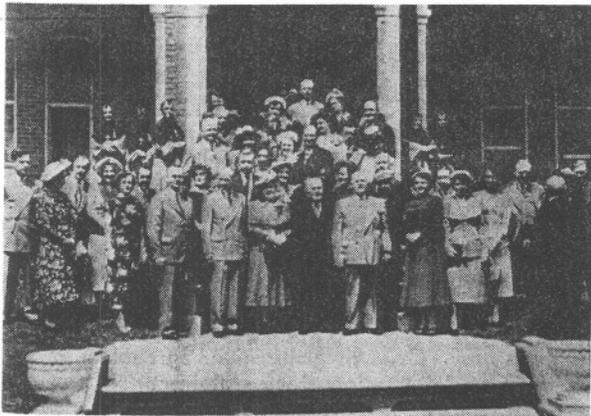
Le personnel de l'Hôpital Sacré-Coeur en 1949.

1er rang: Agathe Taschereau, Julie Beudet, Jeannine LeFebvre, Thérèse Gagnon, Simone Carrier.

2e rang: Laurette Tardif, Annette Sévigny, Madeleine Pinard, Jeanne Rioux, Anita Gosselin, Fernande Jacques.

3e rang: Céline Boisclair, Aline Boudreault, Valentine Bergeron, Alice Bédard, Eliane Jacques.

4e rang: Thérèse Brisson, Emma Gariépy, Jeanne-d'Arc Bilocheau, Mariette Blanchet.



Rencontre sociale du personnel médical à l'Hôpital du Sacré-Coeur.



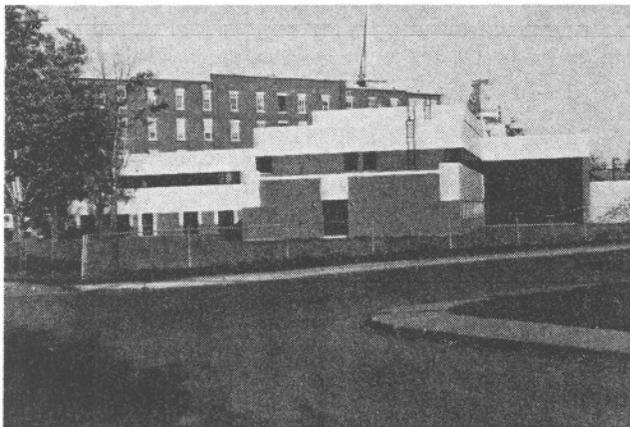
Membres du personnel de l'Hôpital du Sacré-Coeur en 1965.

Pour laisser de côté et de façon définitive, la question de l'Hôpital de Plessisville, Québec aurait invoqué le fait que l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska était à la disposition de la population de toute la région... C'est à au moins vingt milles de Plessisville et les listes d'attente sont très longues, mais cette remarque n'a pas semblé être prise en considération par les autorités du ministère concerné. Devant une telle attitude et faute de mieux, les médecins furent en faveur d'un C.L.S.C. mais avec une formule modifiée et pouvant fournir tous les services nécessaires au milieu. La réalisation de ce projet serait également appuyé par le Service Social afin de pouvoir mieux répondre aux désirs de la population.

Le comité provisoire qui fut formé de toute urgence, en considération des demandes du gouvernement eut beaucoup à faire pour arriver à réaliser l'implantation d'un C.L.S.C., soit l'information, la sensibilisation et obtenir l'appui de toute la population, ainsi que de multiples démarches auprès des autorités gouvernementales.

Le 27 février 1973, le conseil d'administration de l'hôpital se réunissait afin de prendre connaissance plus particulièrement d'une lettre du Ministre Claude Castonguay, lettre confirmant la décision du Dr. Jacques Brunet, sous-ministre des Affaires Sociales. Ce dernier déterminait les termes suivants, quant aux services offerts par l'hôpital, à compter du 1er janvier 1973 ou à toute date la plus rapprochée possible du 1er janvier 1973 soit: cinq lits d'obstétrique; deux salles de travail; un service d'accouchement pour obstétrique à risques limités; une pouponnière; une salle d'urgence avec quatre lits; des services diagnostiques externes.

En conséquence, le Conseil d'Administration, à grand regret, n'a eu d'autre alternative que d'appliquer cette décision et à partir du 28 février 1973, il n'y eut plus d'admission de malade chronique ou aigu à notre hôpital.



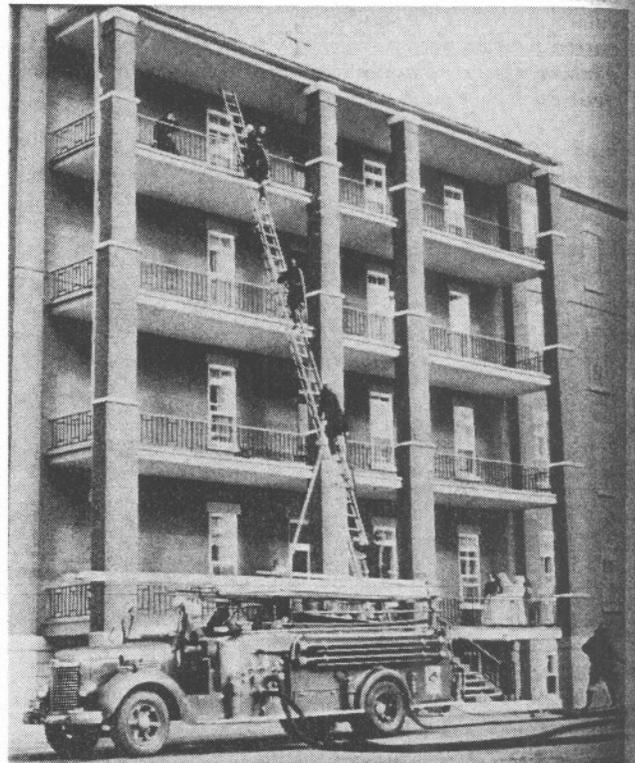
L'Hôpital du Sacré-Coeur et le C.L.S.C. de l'Erable.

De plus, les patients hospitalisés, à ce moment-là, pour une période n'excédant pas dix jours de cette date du 28 février 1973, pouvaient séjourner afin de terminer leur traitement et, quant aux autres cas, dont le délai d'hospitalisation serait prolongé, devaient être transférés à d'autres centres hospitaliers de la région.

Suite à cette décision du Ministre des Affaires Sociales, un message à caractère de détresse fut lancé à la population. Un comité de citoyens fut formé et plusieurs

nouvelles démarches furent faites auprès du gouvernement, car on ne comprenait pas pourquoi le ministre des Affaires Sociales avait pris la décision de réduire à presque rien les services donnés à l'Hôpital du Sacré-Coeur qui avait été construit à coups de sacrifices en 50 ans et qui était si utile à toute la population.

Les démarches entreprises ne furent pas inutiles car, la veille du jour où devait avoir lieu une manifestation importante au Gouvernement du Québec, celui-ci renversait la décision de discontinuer la presque totalité des services à notre hôpital. Par cette décision, les services donnés au début de l'année 1973 étaient rétablis jusqu'à ce que les études faites par le comité provisoire du C.L.S.C. aient été remises au ministère concerné, et que des mesures finales soient prises.



À l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 8 octobre 1966, durant la semaine de prévention des incendies, exercice de feu.

Le 1er avril 1973, M. Jean Fusey était nommé Directeur général de l'hôpital.

Le 4 juin 1973, c'est avec regret que la population de notre ville assistait au départ des religieuses, ces vaillantes hospitalières qui avaient oeuvré chez-nous depuis 1919.

À cette occasion, une réception intime fut donnée à l'hôpital quelques jours avant leur départ. Réception à laquelle assistaient les autorités médicales, religieuses et civiles de même que des anciennes de l'institution et quelques amis. On a pu fraterniser agréablement mais toutefois avec une pointe de nostalgie, car cette réunion marquait l'approche du départ de nos chères religieuses de cette institution qui avaient rendu tellement de services depuis 54 ans.

Ces âmes vaillantes, malgré toutes les difficultés du début et des dernières années, ont droit à toute notre reconnaissance.

Pour terminer ces agapes amicales, les invités ont signé le livre d'or qui se referma sur une page d'histoire locale, fort riche de si précieux souvenirs: souvenirs de fondateurs, de bienfaiteurs, d'infirmières admirables, enfin de toutes les âmes de bonne volonté qui ont eu leur part de mérite au cours de ce demi-siècle.

Enfin, sur le journal local du 25 octobre 1973, on pouvait lire que le cas de l'Hôpital du Sacré-Coeur était réglé. En effet, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa qui prenait la parole sur les ondes radiophoniques du réseau des Appalaches lundi, le 15 octobre, précisait: "Le cas de l'Hôpital du Sacré-Coeur est réglé et j'ai donné des instructions afin que cette question soit réglée le plus tôt possible".

Donc, les différents groupes ayant travaillé avec énergie à l'implantation des services hospitaliers de Plessisville, eurent à rencontrer les dirigeants du Ministère des Affaires Sociales, non pas pour justifier la nécessité d'établir un Centre Local de Services Communautaires et un hôpital de malades chroniques, mais pour décider du nombre de lits et de la procédure à suivre pour l'ouverture rapide du C.L.S.C.

On pouvait donc dire que l'esprit de détermination et de collaboration de la population de Plessisville avait eu

pour effet de surmonter tous les obstacles pour finalement obtenir gain de cause.

En juillet 1977, tous les points qui restaient en suspens concernant la construction furent enfin réglés et un accord est intervenu entre le Conseil d'Administration de l'hôpital et le gouvernement.

Les travaux de construction du C.L.S.C. commencèrent au début de 1978, et, en décembre de la même année, avait lieu l'ouverture officielle de Centre Local de Services Communautaires de l'Erable. À cette occasion, quelques 400 personnes ont pu visiter les nouvelles installations. Doté d'un équipement moderne, le C.L.S.C. pouvait desservir adéquatement un bassin de population d'environ 20,000 habitants.

On peut donc dire que ce résultat encourageant est dû au travail d'un groupe de citoyens travailleurs acharnés qui, pendant plus de quinze ans, ont donné temps et énergie pour obtenir cette institution qui correspond à de grands besoins pour toute la population.

Construit depuis plus de 50 ans, l'Hôpital du Sacré-Coeur, vide depuis plus d'un mois, tombait sous le pic des démolisseurs, en novembre 1978. La partie avant de l'hôpital, nommée la "Maison Cormier", fut cependant épargnée. Considérée comme site historique, la vocation définitive qu'aura cette maison n'est cependant pas encore arrêtée.

MÉDECINS

Jos. Bettez
J.-Z. Triganne
E.-C.-P. Chèvrefils
A.-Télesphore Côté
J.-N. Bergeron
Alfred Jutras
J.-A. Boisvert

Alcide Blondin
J.-Omer Roger
Ovide Gagné
Dr. Dupuis
Réal Lafond
Raymond Charron
Jos. Blais

Bertrand Savoie
Gabriel Giguère
Jules Cantin
Jules Boisvert
Paul-Emile Leblanc
Gilles Bilodeau
Gérard Tremblay

Robert Piuze
Jeannot Breton
Berthold Harvey
Charles Lévesque
Pierre Belle-Isle
Pierre Fournier
Anne Bruneau

Aqueduc de Plessisville

Le 1er août 1884, un groupe de citoyens de Plessisville formaient une société pour construire et établir un aqueduc devant conduire l'eau dans le Village de Plessisville. Cette société portait le nom de "l'Aqueduc de Plessisville". La durée de cette société sera pour dix années et sera révolue la veille du premier août, à la limite de cette période.

AFFILIÉ À:



GROUPE
VERRIER

JEAN-LOUIS MICHAUD ENR.

COURTIERS D'ASSURANCES

JEAN-LOUIS MICHAUD C.d'A.Ass.
MICHEL PARIS C.d'A.Ass.

1578 Avenue St-Louis, Plessisville, Québec G6L 2M9
Téléphone: (819) 362-6348

362-6048

JOHANNE BOUTIN, PROP.

BOUTIQUE JADO INC.

*Les Créations d'une boutique
qui pense d'abord à vous*

GALERIES DE L'ÉRABLE
1971 BILODEAU

PLESSISVILLE, QUÉ. G6L 3J1

Contrat permettant la création de la Société de l'Aqueduc en 1884

6 NOVEMBRE 1884

No. 961 Société entre MM. Elie Savoie et alias, dite "L'Aqueduc de Plessisville".

Par devant Mtre F. De Guise, notaire public pour la province de Québec résidant et pratiquant au village de Plessisville, soussigné.

Sont comparus M. Elie Savoie, industriel, Joseph-Alfred Savoie, marchand, François-Théodore Savoie, gérant de la Fonderie de Plessisville, M. Evangéliste Galarneau, cordonnier et Napoléon Savoie, artisan, tous du dit village de Plessisville, comté de Mégantic.

Lesquels ont déclaré qu'à dater du premier d'août dernier, ils sont rentrés en société pour construire et établir un aqueduc devant conduire l'eau dans le dit village de Plessisville, à être distribuée aux occupants et propriétaires dans le dit village de Plessisville et pour l'avantage et utilité de la dite localité suivant les marchés et conventions établies entre la dite société et les personnes recevant l'eau provenant du dit aqueduc, et, par ces présentes, désirant établir les bases de la dite société, ils sont convenus de ce qui suit:

1. Il existera entre les sus nommés une société aux fins sus dites sous le nom de "L'Aqueduc de Plessisville".
2. Le gérant et administrateur d'icelle sera M. Elie Savoie, et le trésorier sera M. Joseph-Alfred Savoie, les dites nominations révocables sur la décision de la majorité des associés, laquelle majorité aura le droit de remplacer les dits officiers sous bon plaisir, et de fixer leurs honoraires.
3. La durée de la dite société sera pour le temps et espace de dix années consécutives qui ont commencé à courir le dit premier d'août dernier et qui seront révolues la veille de pareil quantième au bout du dit temps.
4. La base de la dite société sera de huit parts, devant servir tant aux frais de construction, réparation et entretien, et lesquelles dites parts seront réparties comme suit: la mise du dit Sieur Elie Savoie étant de deux parts de cent douze piastres et demie chacune, celle du dit Joseph-Alfred Savoie, de deux parts égales, celle du dit François-Théodore Savoie de deux parts égales, celle du dit Evangéliste Galarneau, d'une part et celle du dit Napoléon Savoie, aussi d'une part, égale de cent douze piastres et demie formant un capital de neuf cents piastres, avec pouvoir d'augmenter icelle mise sur la décision de la majorité des dits associés. Et telles parts comme sus dit sera la mise en la dite société de chacun des sus nommés, et versées en icelle par les dits associés respectivement, dont quittance.
5. Les profits et bénéfices de l'exploitation du dit aqueduc et toutes collections en provenant seront répartis entre chacun des dits associés suivant leurs mises respectives en icelle. De même que les pertes souffertes et à souffrir pendant la durée de la dite société.
6. Le gérant de la dite société aura le droit de demander et recevoir de toutes personnes endettées envers la dite société pour l'eau à elles fournie au moyen du dit aqueduc, et à défaut de paiement, de poursuivre au nom de la dite société toutes personnes refusant ou négligeant de payer la contribution par elles due, suivant ses engagements avec la dite société de même que sur le paiement de toute telle contribution de donner bon et valable reçu, qui aura force de droit contre la dite société.
7. Et pour la continuation des travaux du dit aqueduc, tant pour la confection que pour les frais d'entretien et réparation, à l'avenir, chacun des dits associés devra fournir sa quote part suivant sa mise en icelle et à son défaut telle quote part sera acquitter à même la part des bénéfices et profit de l'associé en défaut sans que ce dernier puisse s'y objecter. Et à ce faire le dit François-Théodore Savoie, cède et transporte sa part en icelle à Napoléon Savoie, dans le cas où il ne lui rembourserait pas du premier août dernier à deux ans, le montant de la dite part, en considération de l'avance d'icelle part par le dit Napoléon Savoie, avec intérêt à sept pour cent, acquitter annuellement, à dater du mois d'août dernier.
8. Advenant le cas ou des améliorations notables seraient jugées urgentes par la majorité des dits associés, et que l'un d'eux ne voulut pas augmenter sa part de mise en proportion des travaux à faire, il sera loisible aux autres associés de s'adjoindre un autre associé pour la part de telles améliorations, ou de se partager entr'eux icelles parts d'améliorations, suivant leur mise respective.
9. Aucun des dits associés aura droit de vendre, transporter ou échanger sa part en la dite société sans l'avoir offerte préalablement aux autres associés, sous peine de nullité de tous actes faits en contravention du présent article.
10. Toutes questions relatives à la dite société seront réglées par la majorité des dits associés, à laquelle décision tous les associés seront astreints de se soumettre sous peine de tous dépens.
11. Pour chaque assemblée administrative, il sera du devoir du gérant de donner avis de telle assemblée à chacun des dits associés.

Tel a été arrêté.

Fait et passé au dit village de Plessisville, étude du notaire soussigné, sous le numéro neuf cent soixante-et-un de ses minutes, le six de novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre après-midi.

Requis de signer le Sieur Elie Savoie et M. Galarneau ont déclaré ne le savoir, les autres l'ont fait. Lecture faite.

F.-T. Savoie

J.-A. Savoie

Napoléon Savoie

F. De Guise N.P.

Dix ans plus tard, le 19 décembre 1894, un autre contrat de formation de société, suivant les marchés et conventions établis à l'ancienne société existante, fut émis, avec cette fois un plus grand nombre de sociétaires, dont entre autres, M. Jules Beaudette.

Société de l'aqueduc de Plessisville en 1894

19 DECEMBRE 1894

No. 3 740 Société dite de l'Aqueduc de Plessisville entre Jules Beaudette, industriel de Ste-Emilie et J.-A. Savoie et al.

Par devant Mtre F. DeGuise, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant au village de Plessisville, comté de Mégantic, soussigné.

Sont comparus: M. Olivier Sévigny, cultivateur, Joseph-Alfred Savoie, marchand, François-Théodore Savoie, gérant de la Fonderie de Plessisville, M. Evangéliste Galarneau, cordonnier, et Napoléon Savoie, artisan, tous du dit village de Plessisville, et Sieur Jules Beaudette, industriel de la paroisse de Ste-Emilie, comté de Lotbinière.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré se former en société pour construire, établir un aqueduc devant conduire l'eau dans le dit village de Plessisville, la distribuer aux propriétaires ou occupants de ce village pour l'avantage et utilité de la dite localité, suivant les marchés et conventions établis entre l'ancienne société existante et les personnes recevant l'eau du dit aqueduc.

1. Le nom de la dite Société sera: Aqueduc de Plessisville.
2. Le gérant et administrateur de la dite société sera et le trésorier sera; les dites nominations révocables sur la décision de la majorité des associés, laquelle majorité aura le droit de remplacer les dits officiers sous bon plaisir et de fixer leurs honoraires.
3. La durée de la dite Société sera pour le temps et espace de vingt-cinq années consécutives qui commencent à courir la date des présentes et qui seront révolues la veille de pareil quantième au bout du dit temps.
4. La mise des associés soussignés, Olivier Sévigny, Joseph-Alfred Savoie, François-Théodore Savoie, Evangéliste Galarneau et Napoléon Savoie, sera de la somme de mille piastres consistant dans tout le matériel et les propriétés de l'Aqueduc, telle qu'elle existe aujourd'hui, excepté cependant la partie de l'Aqueduc qui se trouve entre la propriété de M. Joseph Gosselin, sur la rue St-Joseph, et la rivière, étant aussi exceptées toutes les bâtisses érigées sur l'emplacement de Jean-Baptiste Deschênes, engin et réservoir.

La part de chacun étant déterminée comme suit: Olivier Sévigny, un quart, J.-A. Savoie, un quart, F.-T. Savoie, un quart, Evangéliste Galarneau, un huitième et Napoléon Savoie, un huitième.

La mise du dit Jules Beaudette sera de mille piastres, montant de l'évaluation des obligations suivantes, auxquelles il s'est engagé.

De bâtir l'autre partie de l'Aqueduc, du côté sud-ouest de la rivière, prenant l'eau aux sources qui se trouvent sur les propriétés respectives de MM. Antonio Latulippe, Honoré Provencher, Martin Jutras et Joseph Chabot.

De creuser deux réservoirs de douze pieds carrés sur six pieds de hauteur, fais en madriers d'épinette rouge de trois pouces d'épaisseur, foncés si le besoin l'exige en bois semblable, le premier réservoir devant se trouver entre les propriétés de MM. Martin Jutras et Honoré Provencher, le second réservoir sur la propriété de M. Joseph Chabot. Le tuyau devant faire communiquer le premier réservoir au deuxième sera de cinq pouces et en sapin. À partir du premier réservoir, le dit M. Beaudette devra poser un drain d'épinette rouge devant conduire d'une source à l'autre l'eau, situé à environ cent pieds du premier réservoir, sur le terrain du dit Honoré Provencher. Le tuyau à partir du second réservoir à venir à la chaussée ou rivière, sera de trois pouces et en épinette rouge; le tuyau pour traverser la rivière sera en fer et de trois pouces; et celui partant du côté nord-est de la rivière pour rejoindre la rue St-Joseph jusqu'à la boutique de Tannerie de J.-D. Lacerte et à venir à la rue St-Louis pour joindre le vieux tuyau existant actuellement, sera de trois pouces et en épinette rouge.

Les déboursés ou indemnités que sera obligé de faire ou donner le dit Jules Beaudette pour obtenir le droit de passage, droits de sources, seront considérés comme une nouvelle mise, en sus des mille piastres déjà apportées par lui; mais le dit Jules Beaudette ne fera partie de la Société que le jour où les travaux ci-dessus mentionnés seront terminés et parachevés et toutes les conditions remplies au premier d'août 1895. Mais si la dite Société trouve de l'eau suffisamment au lieu où elle la prend aujourd'hui, c'est-à-dire du côté nord-est de la rivière, alors les travaux que devaient faire le dit M. Beaudette pour équivaloir à sa mise, seront mis de côté pour le moment et le dit M. Beaudette donnera mille piastres à la dite Société qui seront employées à agrandir, à améliorer le dit Aqueduc.

5. Les profits et bénéfices de l'exploitation du dit Aqueduc et toutes collections en provenant seront répartis entre chacun des dits associés, suivant leurs mises respectives en icelle. De même que les pertes souffertes et à souffrir pendant la durée de la dite Société.
6. Le gérant de la dite Société aura droit de demander et réserver de toutes personnes endettées envers la dite Société pour l'eau à elles fournie au moyen du dit Aqueduc, et à défaut de paiement, de poursuivre au nom de la dite Société toutes personnes refusant ou négligeant de payer leur contribution suivant ses engagements avec la dite Société, de même que sur le paiement de toute telle contribution, de donner bons et valables reçus qui auront force de droit contre la dite Société.

7. Et pour la continuation des travaux du dit Aqueduc, tant pour la confection que pour les frais d'entretien et réparation, chacun des dits associés devra fournir sa quote-part, suivant sa mise en icelle et à son défaut, telle quote-part sera acquittée à même la part de profits et bénéfices de l'associé en défaut, sans que ce dernier puisse s'y objecter.

8. Advenant le cas ou des améliorations notables seraient jugées urgentes par la majorité, telle que ci-après, des dits associés, et que l'un d'eux ne voulut pas augmenter sa part de mise en proportion des travaux à faire, il sera loisible aux autres associés de s'adjoindre un autre associé pour la part de telles améliorations, ou de se partager entr'eux icelles parts d'améliorations, suivant leurs mises respectives.

9. Aucun des dits associés aura droit de vendre, transporter ou échanger sa part en la dite Société sans l'avoir offerte préalablement aux autres associés, sous peine de nullité de tous autres faits en contraventions au présent article.

10. Toutes questions relatives à la dite Société, seront réglées par la majorité des dits associés, à laquelle décision tous les associés seront astreints à se soumettre sous peine de tous dépens.

11. Pour chaque assemblée administrative, il sera du devoir du gérant de donner avis de lettre d'assemblée à chacun des dits associés.

12. La main-d'oeuvre fournie par le dit Sieur Beaudette sera en déduction de sa mise de mille piastres et le dit Beaudette ne fera partie de la dite Société que du jour où il aura versé la dite somme de mille piastres au fonds de la dite Société dans les trente jours après que la Société aura constaté que les améliorations faites dans les réservoirs ci-dessus, donneront de l'eau en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins des abonnés du côté nord-est de la rivière.

13. La majorité sera déterminé comme suit: la mise de M. Beaudette étant de moitié ou plus, s'il vient en contradiction avec les autres associés, dans ce cas, deux arbitres seront nommés par les parties opposantes et ces deux arbitres en nommeront un troisième et leur décision sera finale et exécutoire par tous les associés.

14. Il sera tenu un registre de délibérations des décisions de la dite Société, par le gérant.

Dont acte. Fait et passé à Plessisville, étude du notaire soussigné sous le numéro trois mille sept cent quarante de ses minutes, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Le dit E. Galarneau a déclaré ne savoir signé, en présence de C.-E. Gosselin, notaire, les autres l'ont fait; lecture faite.

J.-A. Savoie	Jules Beaudette
F.-T. Savoie	Evang. X Galarneau
O. Sévigny	C.-E. Gosselin N.P.
Nap. Savoie	

F. DeGuise N.P.

M. Beaudette fut chargé de bâtir une deuxième partie de l'aqueduc et de creuser deux réservoirs de douze pieds carrés sur six pieds de hauteur, faits en madriers d'épinette rouge de trois pouces d'épaisseur. La plupart des tuyaux utilisés étaient en sapin ou en épinette rouge, il semble que seul le tuyau pour traverser la rivière était en "fer" de trois pouces.

Contrat de vente des droits sur l'aqueduc de J.-A. Savoie à J. Beaudette (extraits)

21 FEVRIER 1895

No. 3 790 Vente de droits sur l'Aqueduc de Plessisville par J.A. Savoie et al à Jules Beaudette.

Par devant Mtre F. DeGuise notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant au village de Plessisville, comté de Mégantic, soussigné.

Sont comparus MM. Olivier Sévigny, cultivateur, Joseph-Alfred Savoie, marchand, François-Théodore Savoie, écuyer, gérant de la Fonderie de Plessisville, mais en son propre et privé nom, Evangéliste Galarneau, cordonnier et Napoléon Savoie, artisan, tous du dit village de Plessisville.

Lesquels ont, par ces présentes, vendu à M. Jules Beaudette, industriel de la paroisse de Ste-Emilie, en le comté de Lotbinière, tous les droits et prétentions qu'ils ont et peuvent avoir dans tout le matériel de l'Aqueduc de Plessisville, telle qu'elle existe aujourd'hui et que le dit acquéreur dit bien connaître et en être content et satisfait (réservoirs, engin, bâtisses).

Cette vente est ainsi faite pour le prix et somme de onze cents piastres, argent courant de la province, accompte de laquelle somme les dits vendeurs reconnaissent avoir reçu la somme de deux cents piastres et dont quittance d'autant.

Et quant à la balance de neuf cents piastres restant, le dit acquéreur promet et s'oblige la payer par somme de cent piastres, lesquelles dites sommes de cent piastres payables de six mois en six mois, le premier paiement devant se faire du premier au quinze novembre prochain, pour se continuer jusqu'au parfait et final paiement, le tout avec intérêt de six pour cent par année à partir de ce jour sur la balance restant due; les dits intérêts payables aussi tous les six mois.

Il est convenu et entendu que dans le cas de non paiement par le dit acquéreur, à l'échéance d'un terme, le dit acquéreur devra transporter aux vendeurs les sommes dues par les abonnés à la dite Aqueduc tant de celle susvendue que de celle que le dit Sieur Beaudette doit continuer dans l'autre partie du dit village.

Il est encore entendu et convenu que le dit Sieur Beaudette n'aura pas le droit de vendre la dite Aqueduc, ni les droits et prétentions qu'il a en icelle, avant le complet remboursement de la dite balance de neuf cents piastres, sans le consentement des dits vendeurs, sans quoi les actes seront nuls et de nul effet et les vendeurs reprendront la dite Aqueduc telle qu'elle sera et ce, sans aucune indemnisation pour le dit acquéreur pour ses dépenses et autres améliorations.

Cèdent en outre les dits vendeurs pour le prix et somme ci-dessus stipulé: un terrain de soixante-cinq pieds, à partir en ligne avec l'emplacement de Baromé Toutant ou ses représentants, de nord à sud, sur soixante pieds de ouest à est, à distraire du lot numéro quarante-huit (48), du cadastre du dit village de Plessisville, avec droit à un passage commun entre eux, sur le dit numéro quarante-huit, de dix pieds de largeur à partir de la rue St-Joseph, le long de la ligne de l'emplacement de Baromé Toutant, entrant sur la partie de terrain restant à Jos Gosselin jusqu'à la ligne joignant le Dr Chèvrefils, qui bornera vers le nord à Jos-B. Gosselin, vers le sud à la rivière Blanche, vers l'ouest à Baromé Toutant et vers l'est au Dr E.C.P. Chèvrefils.

Tel que le dit terrain est actuellement, circonstances et dépendances quelconques, cèdent et transportent en outre les dits vendeurs au dit acquéreur tous les droits et prétentions qu'ils ont en vertu d'un acte de vente par Michel Laliberté à Elie Savoie passé devant le notaire soussigné le trois février mil huit cent quatre-vingt-trois, aux charges et conditions décrites au dit acte en faveur du dit Michel Laliberté, ses hoirs ou ayans causes, et ce de manière à ce que les vendeurs n'en soient jamais troublés ni inquiétés. Auxquelles conditions s'oblige spécialement le dit acquéreur.

Cette vente est faite pour et moyennant la somme de cinq piastres de rente annuelle que le dit Sr. Beaudette payera au dit Sr. Jos B. Gosselin, représenté J.-B. Déchéne, à chaque premier de septembre à commencer au premier de septembre prochain; pourvu toutefois que le dit Jos.-B. Gosselin payera et acquittera la rente annuelle et constituée due au docteur Edouard-Clément-Parfait Chèvrefils pour la partie du cadastre numéro quarante-huit (48) de qui il relève, suivant le titre constitué d'icelle partie du dit numéro quarante-huit (48), dans le cas contraire, le dit Sr. Beaudette, à même les cinq piastres annuelles ci-dessus, aura le droit d'acquitter la rente constituée et due au dit docteur E. C. P. Chèvrefils, ses hoirs et ayans causes, suivant son acte de constitution et remettra au dit Jos-B. Gosselin le résidu de la dite rente de cinq piastres comme susdit.

Cèdent en outre les dits vendeurs au dit Sr. Beaudette, toutes sommes dues aux dits vendeurs par les abonnés à la dite Aqueduc, échues ou à échoir, lui abandonnant tous les avantages ou bénéfiques qu'ils avaient dans le dit Aqueduc de Plessisville.

Les vendeurs seront tenus aux frais d'actes, tant aux présentes qu'à ceux faits antérieurement et de son côté le dit Sr. Beaudette décharge les dits vendeurs pour charge et déboursés qu'il a fait pour eux jusqu'à ce jour.

Les vendeurs s'obligent de pomper l'eau tant que le besoin s'en fera sentir jusqu'à premier de mai prochain:

Dont acte.

Fait et passé au dit village de Plessisville, étude du notaire soussigné, sous le numéro trois mille sept cent quatre de ses minutes, le vingt-et-un de février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Requis de signer, les dites parties l'ont fait, excepté Sr. Evangéliste Galarneau qui a déclaré ne savoir signer en présence de C.-E. Gosselin, notaire, qui a aussi signé.

Lecture faite.

F. T. Savoie
Olivier Sévigny
Napoléon Savoie

J.A. Savoie
Jules Beaudet
C. E. Gosselin N.P.

F. DeGuise N.P.

L'année suivante, soit le 21 février 1895, la société de l'Aqueduc de Plessisville vendait à M. Jules Beaudette, tous les droits et prétentions qu'elle pouvait avoir dans tout le matériel de l'aqueduc existant à ce moment-là.

Les services se situaient sur le rang 7, aujourd'hui rue St-Jean, à l'endroit même où se trouvent aujourd'hui les étangs de "Chasse et Pêche". L'eau provenait de sources naturelles dans une cédrière et des terres basses. Il utilisait aussi d'autres sources situées sur les lots 3-1 et 4-1 près du 9^e rang. Le service se faisait, comme nous l'avons déjà dit, par tuyau en bois de sapin ou d'épinette. Ce système dura jusqu'en 1911.

En 1911, le Village de Plessisville municipalisa le service d'aqueduc et y ajouta un service de protection contre l'incendie. Les tuyaux de distribution furent remplacés par d'autres en fonte. Un système de pompage fut aussi organisé sur la rue St-Jean. Des améliorations constantes furent apportées.

L'aqueduc versus la Fabrique

St-Calixte de Somerset, 5 avril 1914

À SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L.N. BEGIN, ARCH. DE QUEBEC

Monseigneur,

Ci-inclus une copie de résolution de Fabrique que Votre Grandeur est instamment prié d'approuver. Voici l'explication de la chose. Notre village est divisé en deux parties par une rivière... le côté Est du village est muni d'un aqueduc et de tous les moyens

de protection en cas d'incendie... le côté Ouest est en frais d'exécuter les mêmes travaux, pour avoir l'eau et la protection contre les incendies.

La Fabrique paye déjà \$25. pour taxe d'un aqueduc temporaire. Le comité d'aqueduc demande à la Fabrique d'ajouter (volontairement) \$175. c'est-à-dire de payer \$200. pendant 50 ans pour service d'eau et de protection contre le feu... ce qui reviendra au même pourcentage que devront payer les contribuables affectés par le même aqueduc.

Ce côté-ci du village y compris tous les édifices de la Fabrique, n'a actuellement aucune protection contre le feu... et sans ce revenu de la Fabrique (\$200.), l'aqueduc ne se construira pas et le danger sera toujours le même.

À moins de cas imprévus, la Fabrique peut rencontrer ses intérêts, remettre de \$800. à \$1000. au moins annuellement et payer les \$200. demandés.

A.M.H. Vaillancourt, ptre

Plessisville, 6 avril 1914

À Sa Grandeur, Monseigneur L. N. Bégin, Archevêque de Québec

Monseigneur,

En réponse à la lettre de Votre Grandeur, reçue aujourd'hui, voici les renseignements demandés au sujet de l'aqueduc projeté. Vous semblez craindre que cet aqueduc ne soit d'utilité douteuse. Je crois que les renseignements suivants rassureront Votre Grandeur et la convaincront que la fabrique, loin de payer à peu près seule le coût de cette entreprise, ne donne qu'une part relativement minime et très raisonnable pour la protection efficace dont elle s'assure.

Le dit aqueduc couvrira tout le territoire de notre village, et sera construit en tuyaux de fonte, dits tuyaux d'Ecosse, de six pouces de diamètre, garantis pour une pression de 300 lbs au pc carré. Il y aura des bornes-fontaines en nombre suffisant, pour protéger toutes les propriétés du village, et tout spécialement trois bornes-fontaines à trois prises d'eau chacune, à proximité des édifices de la fabrique, et destinées uniquement à les protéger. La pression de l'eau, en cas d'incendie, est d'environ 250 lbs au pc carré, ce qui permet de lancer l'eau même au-dessus du clocher de l'église.

Le coût total de cet aqueduc est de \$50 000. à 5%; somme remboursable en cinquante ans, par cinquante annuités de \$2 825. chacune. Sur cette dernière somme de \$2 825., que la municipalité paiera chaque année, elle demande à la fabrique de payer \$200.; il reste \$2 625.; comme Votre Grandeur peut le constater, la fabrique est loin de payer presque seule et, de plus, elle n'aura rien à payer pour améliorations ou réparations futures.

Cette somme de \$200. est répartie comme suit: \$175. représentent 15 cts par \$100. chargés sur tous les biens périssables de la fabrique, y compris ses dépendances... \$25. représente la somme payée pour l'approvisionnement d'eau du presbytère et de l'église. On ne demande donc pas plus à la fabrique qu'aux contribuables du village qui payent eux aussi 15 cts par \$100. sur leurs biens périssables pour protection contre le feu, en outre de ce qu'ils paient pour service domestique d'eau.

C'est mon humble opinion, Monseigneur, pour les raisons alléguées ci-dessus, Votre Grandeur voudra bien approuver la résolution de fabrique qu'elle a en ce moment entre les mains.

L'aqueduc qui alimente actuellement église et presbytère, est rendu à bout... il nous faudra, tôt ou tard, bon gré mal gré, acheter l'eau du conseil municipal, qui nous chargera alors le taux qu'il voudra... puis, nous aurons manqué une bonne occasion de nous protéger, aussi efficacement que possible, contre l'incendie.

Avec mes hommages respectueux, Monseigneur, je me soustris de Votre Grandeur, le tout dévoué,

A.M.H. Vaillancourt, ptre

En 1930, une autre étape fut franchie. Un réservoir à haut niveau fut construit sur le 9e rang, près des érablières et un autre système de pompage et équipement furent ajoutés aux lacs artificiels de la rue St-Jean et au réservoir qui se construit sur les sources des lots 3-1 et 4-1 près du 9e rang, ce qui apporta un très bon service pendant de nombreuses années.

Au cours des années 1940 et 1950, des signes sérieux de faiblesse se faisaient sentir aux sources naturelles, et il fallut chercher d'autres moyens d'approvisionnement. Des recherches furent entreprises, et le choix qui en fut fait s'arrêta sur des puits de profondeur moyenne, et qui allaient chercher l'eau dans des lits de gravier. Ce projet apporta une solution temporaire.

Au début des années 1960, il était évident qu'il fallait trouver d'autres moyens, et c'est ainsi qu'après de nombreuses recherches et controverses, le choix s'arrêta sur l'approvisionnement à la rivière Bécancour à neuf milles de Plessisville, sur les trois rivières, Bourbon, Noire et Bécancour. C'était la seule valable. Aussi les autorités gouvernementales ont eu vite fait l'élimination pour s'arrêter sur l'approvisionnement à la Bécancour. Ajoutons que des analyses et tests de toutes sortes furent faits pour ainsi pouvoir prendre une décision.

En 1972, après des consultations et l'approbation des contribuables, le Conseil de Ville investissait dans un nouveau système d'approvisionnement et c'est celui-ci qui alimente l'Aqueduc de Plessisville aujourd'hui.

Hommage au 150e de Plessisville



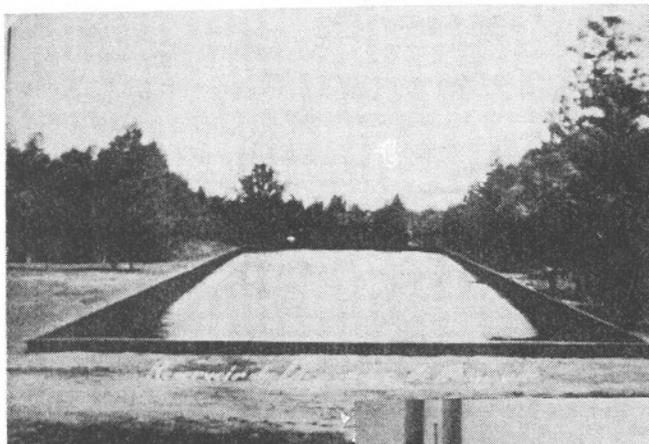
Conseil Municipal de Ste-Sophie



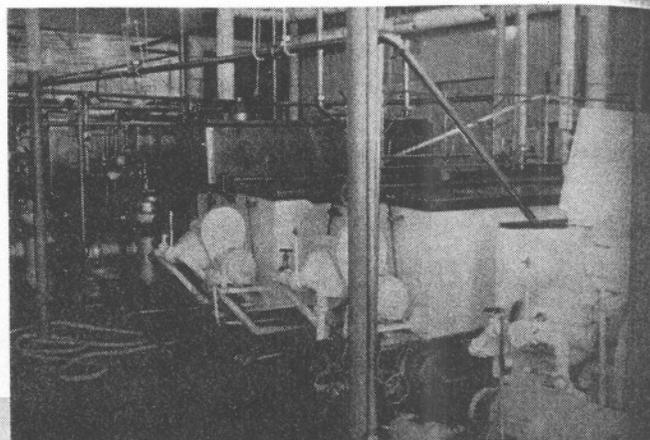
De gauche à droite, 1ère rangée: Réjean Gosselin, secrétaire-trésorier; Claude Brunelle, maire; Armand Béliveau, échevin.

2ème rangée: Germain Martineau, échevin; André Letendre, échevin; Michel Gosselin, échevin; Yvon Marcoux, échevin; Roland Prince, échevin.

Aqueduc de Plessisville



Réservoir de l'aqueduc de Plessisville. Photo prise en 1940.



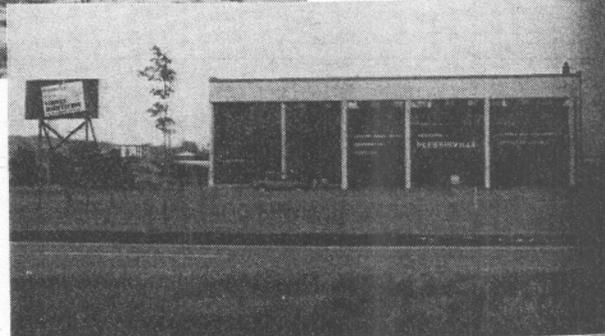
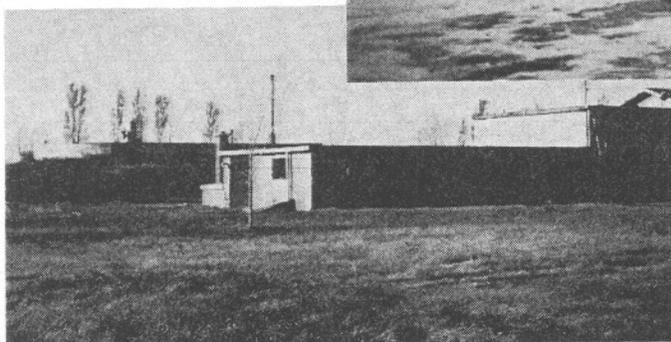
Salle de pompage.

Réservoir d'eau situé près de la Salle du Festival.



Barrage de la Compagnie électrique de Somerset sur la rivière Blanche.

Usine de filtration d'eau de Plessisville



Notaires qui ont exercé à Plessisville

CORMIER, Olivier 1841 à 1889
 DEGUISE, Florent 1873 à 1908
 BEAUCHESNE, Emile-Euclide 1892 à 1899
 GOSSELIN, Charles-Edouard 1894 à 1945
 DUCHESNAY, Maurice-E.-J. 1895 env. à 1900
 GUILBAULT, L.-Rodolphe 1899 à 1933
 COUTU, J.-H.-Maurice 1933 à 1936
 GOSSELIN, Charles-Eugène 1933 à 1954
 CHARTIER, C.-Benoît 1938 à
 DUFOUR, Marc 1950 à 1952

PERRON, Claude 1952 à 1955
 TÊTREAU, Jean-R. 1954 à 1982
 EMOND, Gérard 1957 à 1958
 CHARTIER, Pierre 1970 à 1977
 GAGNÉ, Jean 1974 à
 LEFEBVRE, Louise 1975 à 1977
 LAHAYE, Jean-Pierre 1977 à 1979
 LAUZON, Yves 1978 à
 LAVIGNE, Paule 1980 à
 POULIN, Gilles 1980 à 1984

Les pompiers de Plessisville

Le service des pompiers de Plessisville remonte à l'année 1911.

À ce moment-là, trois postes à incendie existaient pour ce que l'on appelait les "voitures à feu" soit: le poste central qui était un hangar contigu à l'Hôtel de Ville et les deux autres postes étaient situés, l'un sur la rue St-Louis aux environs de l'endroit du local actuel des syndicats, près des fermes de M. Edmond Gosselin et M. Jos. Côté, et l'autre se trouvait au coin des rues des Erables et Cormier.



Local des "voitures à feu" à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Au **poste central**, il y avait ce qu'on appelait la "voiture à feu" principale. Celle-ci était munie d'échelles en bois et de l'outillage complet du temps. On y retrouvait aussi une grosse cloche que le conducteur ou son assistant actionnait avec les pieds, en route vers l'incendie.

Quant au **deux postes secondaires**, on y retrouvait des voitures pourvues uniquement de boyaux à lancer-direct. Les premières lances ajustables ne firent leur apparition à Plessisville que vers le milieu de l'année 1942.

Ces trois voitures, (l'été sur roues et l'hiver sur traîneaux) étaient tirées par des chevaux; de là l'utilité de leur situation près des fermes. Mais quelques années avant l'achat du premier camion, la voiture principale du poste central était tirée par une automobile.

Au début, la population était avertie d'un incendie par le son des cloches de l'église; mais en 1924, on installa le premier système d'alarme, soit les boîtes conventionnelles aux poteaux des rues. Vers les années 1976-77, fut instauré le système d'avertissement d'incendie par téléphone, ce qui eut pour effet de diminuer considérablement les fausses alertes.

L'édifice abritant le poste actuel des pompiers fut construit en 1950 pour recevoir le premier camion à incendie. Celui-ci était sans cabine, d'une capacité de 500 gallons à la minute, et muni d'échelles d'aluminium de 24 à 35 pieds. En 1952, on fit l'achat d'une échelle, toujours d'aluminium, mais de 55 pieds. En 1953, on fit l'acquisition d'une pompe-remorqueuse d'une capacité de 500 gallons.

Salon Moderne et Capri

6 coiffeurs à votre service

Spécialités: Permanentes, Teintures,
Traitements, Mises en plis.
Coupes de tous genres.

1807 - 1809 Des Erables

M. Mme Bernardin Ruel, Props.

362-7439

SABLE GREGO

LTÉE

SABLE SÉCHÉ À FONDERIE
SABLAGE AU JET ("SANDBLAST")

323, Rang du Golf

Plessisville, Qué.

G6L 2Y2

(819) 362-2473

Durant les premières années de l'utilisation du camion, seulement deux hommes avaient le droit d'opérer les pompes. Mais aujourd'hui, tous les pompiers y sont autorisés et capables de le faire.

En 1957, le conseil de paroisse de Plessisville fit l'acquisition d'un réservoir de 300 gallons, qu'on véhiculait à l'aide d'un camion de déneigement. Plus tard, en 1958, le même conseil se portait acquéreur d'un camion usagé (1947) afin d'assurer un service plus adéquat.

En 1964, on se procura les deux premiers appareils respiratoires qui contribuèrent, quelques mois plus tard, à sauver un homme d'une mort certaine lors de l'incendie de sa résidence.

Une entente intervint entre les conseils de ville et de paroisse, en 1971, afin de fusionner le service d'incendie. En janvier 1972, on fit l'achat de deux camions neufs, munis de pompes de 840 gallons minute et pourvus de tout l'équipement moderne disponible.

Plus tard, en 1979, on se procura un camion-pompe avec un réservoir de 1500 gallons et une pompe d'une capacité de 420 gallons, devant servir au moment d'incendies en paroisse. Ce sont toujours ces mêmes véhicules qui répondent aux besoins de la population aujourd'hui.

Liste des pompiers de 1911 à 1984

M. Joseph Delafontaine	de 1911 à 1938	M. Albert Savoie	de 1948 à 1949
M. Arthur Bélanger	1924	M. Odias Alain	de 1948 à 1951
	Chef en 1924	M. Jean-Paul Pomerleau	de 1949 à 1964
M. E. Boulanger	de 1911 à 1929		Capitaine en 1962
M. Donat Bouffard	de 1912 à 1962	M. Marius Bouffard	de 1950 à 1966
	Sous-chef en 1924		Capitaine en 1964
	Chef en 1943	M. Honoré Caron	de 1950 à 1962
M. Joseph Dubois	de 1912 à 1939	M. Gérard Gamache	de 1951 à 1963
M. Joseph Guay	de 1914 à 1951	M. Norbert Marcoux	de 1951 à 1962
	Sous-chef en 1943		et de 1969 à 1979
M. P.- A. Painchaud	de 1918 à 1943	M. Conrad Henri	de 1952 à 1961
	Sous-chef. Chef en 1924		Secrétaire en 1956
M. Ernest Provencher	de 1922 à 1940	M. Robert Godbout	de 1952 à 1980
M. Maurice Mercier	de 1923 à 1946		Capitaine 1961, chef 1962
M. Arthur Pelletier	de 1924 à 1929	M. Gaston Mercier	de 1955 à 1963
M. Emile Cormier	de 1924 à 1944	M. Henri-Paul Binette	de 1960 à 1968
M. Edmond Gosselin	de 1924 à 1944	M. Yvon Roy	de 1962 à 1965
M. Joseph Bérubé	de 1924 à 1939	M. Adélar Carrier	de 1962 à 1969
	Secrétaire en 1929	M. André Marcoux	de 1963 à 1974
M. Jules Dickner	de 1925 à 1954		Secrétaire en 1971
	Sous-chef en 1952	M. Simon Poisson	de 1963 à 1983
M. Achille Caouette	de 1928 à 1939	M. Denis Beaudet	de 1964 à 1971
M. Louis Desrochers	de 1928 à 1952	M. Gérard Neault	de 1964 à 1983
	Capitaine en 1943	M. Lino Gabbino	de 1966 à 1980
M. Georges Simoneau	de 1929 à 1950	M. Omer Laflamme	de 1966 à 1980
M. Jean-Paul Guay	de 1929 à 1968	M. Georges Mailhot	de 1967 à 1983
M. Arthur Provencher	de 1930 à 1949	M. Gérard Bolduc	de six mois 1968
M. Gustave Roy	de 1938 à 1949	M. Réal Faucher	de 1968 à 1978
M. Paul Bossé	de 1939 à 1948	M. Adrien Drolet	de 1970 à 1983
M. Philippe Dickner	de 1939 à 1970		Secrétaire en 1977
	Capitaine en 1955	M. René Godbout	de 1973 à 1983
	Sous-chef en 1961	M. Réal Moore	de 1973 à 1983
M. Rosaire Béliveau	de 1939 à 1958	M. Michel Bourque	de 1974 à 1983
	Secrétaire en 1939	M. Paul Cantin	de 1975 à 1977
M. Anatole Caron	de 1941 à 1961	M. Marius Boutin	de 1975 à 1983
	Capitaine en 1952	M. Roger Bourque	de 1977 à 1983
	Sous-chef en 1955	M. Jacques Fortin	de 1977 à 1983
M. Hervé Guay	de 1943 à 1954	M. André Godbout	de 1978 à 1983
M. Armand Cormier	11 mois en 1943	M. Léonard Marois	de 1978 à 1983
M. Lauréat Mercier	de 1943 à 1947	M. Normand Bergeron	de 1978 à 1983
M. Wilfrid Desmarais	de 1943 à 1949	M. André Grenier	de 1981 à 1983
M. Albert Neault	de 1944 à 1955	M. Michel Bellemare	de 1981 à 1983
M. Yvon Bouffard	de 1948 à 1950		

Liste des pompiers actuels

M. Roméo Pelletier depuis 1955
 Secrétaire en 1962
 Sous-chef en 1971

M. Gilles Dusseault depuis 1961
 Capitaine en 1967
 Chef en 1981

M. André Demers depuis 1983

M. Denis Bastien depuis 1983

M. Michel Bernard depuis 1983

M. Denis Bouffard depuis 1983

M. Rosaire Brassard depuis 1983

M. Dominique Fortier depuis 1983

M. Richard Houle depuis 1983

M. Jean Marcoux depuis 1983

M. Martial Marcoux depuis 1983

M. Urbain Mathieu depuis 1983

M. Gilles Nolet depuis 1983

M. Réjean Poirier depuis 1983

M. André Turgeon depuis 1983

M. René Vachon depuis 1983

N.B. Les dossiers étant incomplets, surtout ceux du début du service d'incendie, les dates peuvent être approximatives et certains détails peuvent être manquants.

Salaire des pompiers depuis 1928, pour le travail exécuté à la ville, la paroisse et à l'extérieur.

1928 = \$ 268.75	1942 = \$ 491.00	1956 = \$1,777.25	1970 = \$3,812.50
1929 = \$ 404.90	1943 = \$ 794.00	1957 = \$2,174.25	1971 = \$5,847.05
1930 = \$ 439.05	1944 = \$1,157.00	1958 = \$2,691.25	1972 = \$3,231.00
1931 = \$ 253.00	1945 = \$1,433.00	1959 = \$2,189.75	1973 = \$8,168.85
1932 = \$ 481.00	1946 = \$1,440.00	1960 = \$2,873.25	1974 = \$8,954.15
1933 = \$ 507.00	1947 = \$1,493.00	1961 = \$2,928.25	1975 = \$9,668.95
1934 = \$ 373.75	1948 = \$1,356.00	1962 = \$2,321.25	1976 = \$11,141.10
1935 = \$ 442.40	1949 = \$1,327.00	1963 = \$2,967.31	1977 = \$10,775.85
1936 = \$ 350.30	1950 = \$1,596.00	1964 = \$2,683.75	1978 = \$14,414.37
1937 = \$ 405.75	1951 = \$1,766.00	1965 = \$3,108.33	1979 = \$16,736.78
1938 = \$ 394.50	1952 = \$1,726.00	1966 = \$3,899.08	1980 = \$14,784.47
1939 = \$ 396.00	1953 = \$1,591.23	1967 = \$3,934.60	1981 = \$20,505.45
1940 = \$ 621.00	1954 = \$1,318.15	1968 = \$3,165.80	1982 = \$20,523.00
1941 = \$ 629.00	1955 = \$1,938.50	1969 = \$3,798.80	1983 = \$21,364.00

Le service de police à Plessisville

De 1920 à 1951, selon les quelques renseignements obtenus en ce qui concerne cette période, le service de police se limitait à un seul policier ou "chef de police". Celui-ci devait voir à l'ordre public, faire respecter les règlements municipaux et répondre aux plaintes des contribuables.

À ce moment-là, le travail de l'agent de police ne consistait pas uniquement aux tâches du métier. Il devait aussi faire des travaux de voirie, creusage des voies d'égouts, etc... et ce jusqu'en 1945.

Une anecdote fut racontée à ce sujet. "Un jour, où justement le policier du temps était à travailler à une voie d'égouts, on reçut un appel de l'hôpital, recquérant ses services auprès d'un vendeur itinérant qui exerçait son métier sans permis municipal. Notre bon agent abandonna rapidement sa pelle, mis sa casquette de policier et, vêtu de sa salopette et de ses bottes de travail, se rendit immédiatement sur les "lieux du crime". Arrivé à l'hôpital, il demanda

Dr. Jean-Denis Mauger, O.D. OPTOMÉTRISTE

1457, ave St-Edouard

PLESSISVILLE

À votre service depuis 35 ans.

CABANE 4-7 INC.

RANG KELLY PLESSISVILLE

Tél.: 819-362-2682

Spécialité: Parties de sucre et repas canadiens.

Réceptions de tous genres

OUVERT À L'ANNÉE

Réservations: 819-362-2324 - 362-7077

362-2677

au fameux colporteur ce qu'il était venu faire à Plessisville. Celui-ci lui répondit qu'il était là pour vendre ses fruits et légumes. "Avez-vous un permis?" lui demanda le chef. "Non, et ça ne vous regarde pas", lui répondit le commerçant. "Ah oui, ça me regarde car je suis l'agent de police de ce village", lui déclara l'agent. "Fiche le camp d'ici espèce de c....., va faire croire ça à d'autres" de lui répondre notre vendeur incrédule. Preuve que parfois, l'habit peut faire le moine.

Quelques règlements municipaux touchant le Service de Police:

En avril 1927, un règlement était passé concernant le maintien d'une force de police et de constables spéciaux.

Cette règle autorisait la nomination d'un agent de police, et le maire pouvait nommer autant de constables spéciaux temporaires qu'il jugeait nécessaire, pourvu que ceux-ci ne restent pas en fonction plus d'une semaine, sans le consentement du conseil municipal.

C'est ainsi qu'un contremaître ou concierge municipal pouvait être embauché les fins de semaine à l'occasion d'événements spéciaux. Il revêtait alors l'uniforme et devenait constable spécial.

Le 4e article de ce règlement stipulait aussi que "l'agent de police et tout constable auront le droit d'entrer jour et nuit dans les restaurants, hôtels, magasins ou établissements quelconque, ainsi que dans tout autre lieu public tombant sous le coup de quelques règlements municipaux, afin de constater si les lois et règlements qui régissent ces endroits sont observés, et d'arrêter à vue, sans mandat toute personne qui pourrait se trouver dans ces endroits, violant la loi ou les règlements municipaux".

Ce règlement disait aussi que l'agent de police en service était tenu de porter l'uniforme complet, sauf en cas d'urgence, et de ne pas fumer tant qu'il était en devoir.

Le 6 août 1945, le conseil de ville émettait un règlement concernant les chiens errants. Tous les propriétaires ou possesseurs de chiens, sans distinction d'âge, de sexe ni de race, devaient les tenir muselés, en tout temps et en tout endroit, sur le territoire de la Corporation. Il était défendu de les laisser errer libres, sans leur maître ou autre personne capable d'en prendre soin.



M. Donat Bouffard,
policier à Plessisville
en 1929.



M. Johnny Pomerleau,
chef de police.

Tout constable municipal ou le surintendant de la Corporation étaient autorisés à abattre tout chien non-muselé et considéré comme dangereux par aucun d'eux.

La loi du couvre-feu du 22 mai 1950 disait ceci: "Il est défendu à tout enfant de moins de seize ans, d'errer, de jouer ou de sortir dans les rues, ruelles, places publiques ou terrains vacants, de neuf heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, sans être accompagné de son père, sa mère, sa soeur, son frère ou d'une personne adulte". Comme avertissement, un employé de la Corporation devra faire "crier" la sirène appartenant à la municipalité, chaque soir à l'heure indiquée. Ce règlement fut appliqué jusqu'en 1953.

Toujours en 1950, après l'installation des feux de circulation, un règlement fut émis concernant la vitesse maximum pour tout véhicule et le respect des signaux lumineux.

En 1963, le conseil de Ville fut autorisé d'établir une cour d'archives dans la municipalité, qui sera appelée "Cour Municipale" et qui sera présidée par un Juge nommé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et qui devra être un avocat d'au moins cinq années de pratique. Les séances se tiendront à l'Hôtel de Ville et cette cour municipale sera munie d'un sceau.

Vers les années 1950, le service de police comptait un chef et un policier. Le travail était divisé en douze heures par jour. Le chef était en service de sept heures le matin à sept heures le soir; le constable de sept heures du soir à sept heures le matin. Mais celui-ci ne finissait son travail que vers midi chaque dimanche, car il devait s'occuper de diriger la circulation des véhicules après chaque messe. C'est donc dire que la semaine de travail du policier était de 12 heures par jour et ce, sept jours par semaine plus le travail du dimanche matin, sans congé.

La tâche consistait en la surveillance des feux de circulation, surtout ceux au coin des rues St-Calixte et St-Edouard. Fait à noter; une sonnerie était installée à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et, au moment d'un appel téléphonique, l'agent posté en surveillance devait courir à l'intérieur de l'édifice pour répondre au téléphone.

N'ayant pas de voiture de police à ce moment-là, les agents devaient se déplacer à pied ou en taxi. On fit l'acquisition d'une première "auto-patrouille" en 1953. Aujourd'hui, on en a deux.

Voici un aperçu des plaintes à cette époque-là.

Odeur désagréable de fumier, de déchets ou de gaz. Bruit fait par des enfants. Auto d'un individu au milieu du chemin. Accidents d'auto. Avertissement à un contribuable pour un cheval mort au "coin de la banque". Chicanes de familles. Homme ivre troublant l'ordre public, etc...

Quand le policier était appelé à intervenir auprès d'un homme "en boisson" qui causait du "trouble", il l'amena immédiatement en cellule et, le lendemain, le coupable comparait devant le Juge de Paix (qui était le maire à ce moment-là) et il écopait presque toujours d'une amende d'environ deux ou cinq dollars.

Un autre fait cocasse: "Un jour, un individu de Montréal, arrivant à Plessisville par le train, se fit conduire au centre-ville par un taxi. Le prix de la course était de \$0.50. L'étranger refusa de payer prétextant que c'était trop cher. Notre chauffeur de taxi eut donc recours à la police. Devant le refus catégorique de notre voyageur de payer, on dut le mettre en cellule. Mais celui-ci, après quelques heures de détention, se déclara très malade. On le conduisit donc à l'Hôpital du Sacré-Coeur. Le lendemain, les religieuses avisaient la police que leur homme était en bien bonne santé et de voir à le faire quitter l'hôpital. Deux constables prirent donc un taxi pour se rendre chercher le monsieur, mais celui-ci ne voulait rien entendre. Il déclara: "Il faudra me couper en petits morceaux si vous voulez me sortir d'ici". On lui dit alors qu'il ne sortirait pas de là en petits morceaux, mais entier. Les deux constables l'amènèrent donc hors de son lit et de sa chambre, mais un petit incident se produisit. Au moment où le "Monsieur" fut rendu dans le couloir, il perdit sa culotte de pyjama, se retrouvant à demi-nu, au grand désespoir d'une religieuse qui tentait, à l'aide d'une serviette, de le soustraire aux regards indiscrets. Finalement, on réussit à le faire quitter l'hôpital (avec ses vêtements), il dut comparaître devant le Juge de Paix qui le condamna à \$5.00 d'amende. Notre infortuné voyageur regagna Montréal, mais l'histoire ne dit pas si la course de taxi (\$0.50) fut payée".

Jusqu'en 1953, le service de police n'a compté que deux constables. C'est alors que d'autres agents se sont ajoutés, et en 1960, le service était constitué de quatre policiers.

Au cours des dernières années, les conditions de travail du policier se sont beaucoup améliorées. De plus, l'ouverture de l'Institut de Police du Québec, à Nicolet, a grandement contribué à la formation des policiers, les amenant à une pratique beaucoup plus professionnelle de leur métier. Ce qui eut pour effet une meilleure répartition des tâches et des salaires plus adéquats. Au début des années 1970, des réglementations ont obligé les policiers à devenir plus spécialisés et un réel programme de formation a été implanté. Avant l'avènement de l'Institut de Police du Québec, seuls les grands centres pouvaient se permettre une vraie formation policière.

Voici maintenant la liste des chefs de police depuis le début du service, ainsi que celle des policiers actuels.

Chef Zénophile Bourk	? -1922	Chef Rodolphe Jutras	1940-1944
Chef Louison Lapointe	1922-1930	Chef Johnny Pomerleau	1945-1966
Chef Narcisse Collin	1930-1932	Chef Edouard Lebrun	1966-1982 (retraité)
Chef Wellie Bouchard	1932-1937	Chef intérimaire	
Chef Henri Girouard	1937-1940	Raymond Gosselin	1981-1983
		Chef Guy Lorrain	Mars 1983...

Nos policiers actuels:

Directeur Guy Lorrain 28 oct. 1961 (à Terrebonne) et 21 mars 1983 (à Plessisville)
Sergent Jean Goulet 1er juin 1967
Constable Maurice Daudelin 1er novembre 1956
Constable Raymond Gosselin 6 juin 1960
Constable Jacques Paradis 12 avril 1971
Constable Raymond Tousignant 21 juin 1971
Constable André Gingras 1er juin 1980
Constable Yves Gravel 2 avril 1981
Constable Michel Fournier 22 mai 1981 (temps partiel)
Constable Jules Gosselin 14 juin 1981 (temps partiel)

Liste des autos-patrouilles de Plessisville depuis 1953

- 1- 1953 Chevrolet noir, trans. manuelle, moteur V6, avec les armoiries.
- 2- 1956 Dodge noir, trans. manuelle, moteur V6, avec les armoiries.
- 3- 1959 Dodge blanc, trans. manuelle, moteur V8, avec les armoiries.
- 4- 1961 Chevrolet noir, trans. manuelle, moteur V6, avec les armoiries.
- 5- 1965 Pontiac noir, trans. manuelle, moteur V8, avec les armoiries.
- 6- 1968 Pontiac noir, trans. auto. moteur V8, avec les armoiries.
- 7- 1969 Pontiac noir, trans. auto., moteur V8, avec les armoiries.
- 8- 1970 Pontiac noir, trans. auto., moteur V8 283 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 9- 1972 Plymouth bleu, trans. auto., moteur V8 400 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 10- 1973 Chevrolet bleu, trans. auto., moteur V8 350 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 11- 1974 Pontiac bleu, trans. auto., moteur V8 455 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 12- 1975 Plymouth bleu, trans. auto., moteur V8 360 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 13- 1976 Chevrolet bleu, trans. auto., moteur V8 350 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 14- 1978 Pontiac bleu, trans. auto., moteur V8 350 P.C., Service de protection de Plessisville.
- 15- 1980 Chevrolet bleu, trans. auto., moteur V8 350 L.T., Service de protection de Plessisville.
- 16- 1981 Chevrolet bleu, trans. auto., moteur V8 350 L.T., Service de protection de Plessisville.
- 17- 1984 Ford bleu, trans. auto., moteur V8 351 P.C., Service de protection de Plessisville.

Liste des policiers actuels avec leur expérience

NOM:	DATE D'ENTRÉE:	ANCIENNETÉ:
Directeur Guy Lorrain	28 oct. 1961 (à Terrebonne) 21 mars 1983 (à Plessisville)	22 ans 5 mois 1 an
Sergent Jean Goulet	1er juin 1967	16 ans 8 mois
Constable Maurice Daudelin	1er novembre 1956	27 ans 3 mois
Constable Raymond Gosselin	6 juin 1960	23 ans 8 mois
Constable Jacques Paradis	12 avril 1971	12 ans 8 mois
Constable Raymond Tousignant	21 juin 1971	12 ans 6 mois
Constable André Gingras	1er juin 1980	3 ans 7 mois
Constable Yves Gravel	2 avril 1981	2 ans 10 mois
Constable Michel Fournier	22 mai 1981	temps partiel
Constable Jules Gosselin	14 juin 1981	temps partiel

Liste des chefs de police de la ville de Plessisville

Chef Zénophile Bourk	0-1922	Chef Edouard Lebrun	octobre 1966 à sept. 1982 (retraité)
Chef Louison Lapointe	1922-1930		
Chef Narcisse Collin	1930-1932	Directeur-intérimaire	
Chef Wellie Bouchard	1932-1937	Raymond Gosselin	juin 1981 à mars 1983
Chef Henri Girouard	1937-1940		
Chef Rodolphe Jutras	1940-1944		
Chef Johnny Pomerleau	avril 1945 à octobre 1966	Directeur Guy Lorrain	mars 1983

MÉCANIQUE
GÉNÉRALE

MISE AU POINT

• SILENCIEUX
• FREINS
• AMORTISSEURS



**ÉLECTRICITÉ
D'AUTO PLESSIS INC.**

1156, St-Calixte
PLESSISVILLE, (Qc)
G6L 1N8

JEROME CARON, prés.
(819) 362-7268

SERGE BOULANGER, PRÉSIDENT

Buanderie  **Paul Maurice**
(1979) INC.

NETTOYEUR

SPECIALITEES: INTERIEUR D'AUTO

CHESTERFIELD - TAPIS - ENTREPOT A FOURRURE

2246 Ave ST-LOUIS TEL.: 362-7766 PLESSISVILLE, QUE.

Le téléphone

Ce fut en 1888, que Monsieur N.-C. Cormier et quelques autres personnes du Village de Plessisville s'engagèrent avec Monsieur D.-L. Larose du Village de Ste-Julie, à établir une communication reliant la paroisse de Ste-Julie de Somerset avec le Village de Plessisville; de plus, de joindre la dite communication avec les paroisses de Ste-Sophie et Stanfold dès que les circonstances l'exigeront.

De plus, les parties s'obligent à fournir quinze boîtes payantes. Le coût de la location de chaque boîte sera de douze piastres par année, payable au docteur Larose pendant cinq années, à compter du jour où la ligne de téléphone sera en opération.

Le bureau central sera placé au Village de Plessisville, chez M. Hyacinthe Jutras, voisin des magasins Cormier (Pavillon Notre-Dame des Champs 1984). Le docteur Larose aura à payer au Sieur Jutras, la somme de trente piastres pour la garde et le service du bureau central, et ce, pour les quinze premières boîtes.

Madame William Bourque a aussi été responsable du bureau central qui est situé à sa résidence rue St-Edouard. Elle a été remplacée par Jeanne Blais qui fut au service du téléphone pendant trente-trois ans.

La compagnie "Le Téléphone Somerset" fut constituée en corporation le 28 octobre 1916, par lettres patentes de la Province de Québec, pour exploiter un service public de téléphone dans les municipalités de Plessisville, Notre-Dame de Lourdes, Ste-Julie et Laurierville. En 1958, elle devint "Le Téléphone Somerset Limitée". La compagnie ne cessait de progresser. Des 700 ou 800 abonnés en 1945, il y en avait 2,413 en 1963, alors reliés à un réseau automatique.

En septembre 1963, une assemblée des actionnaires eut lieu suite à l'offre d'achat de la Compagnie Bell. L'évaluation du Téléphone Somerset Limitée était alors de \$970,803.

Le contrat de vente fut signé avec Bell Canada le 31 mars 1965, en présence de M. Georges Dupont président et M. Gérard Bergeron secrétaire, au bureau de la compagnie situé à 1666 avenue St-Edouard.

17 MAI 1888

No. 1 530 Marché pour l'établissement d'un téléphone entre D.-L. Larose et N.-C. Cormier et autres.

"Par devant Mtre F. DeGuise, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant au village de Plessisville, comté de Mégantic, soussigné.

"Furent présents David-Louis Larose, Ecuyer, médecin de la paroisse de Ste-Julie de Somerset, d'une part et Napoléon-Charles Cormier, Ecuyer, représentant la Fonderie de Plessisville et à ce autorisé, Joseph Triganne, Ecuyer, médecin, Joseph-Alfred Savoie, marchand, Joseph-Stanislas Doucet, Ecuyer et avocat, Révérend Damase Matte, prêtre-curé, Richard St-Pierre, hôtelier, Vital Côté, hôtelier, Thomas Kelly, industriel, Georges Belleau, marchand à commission, tous du dit village de Plessisville, d'autre part.

"Lesquels ont fait et arrêté les marchés et convention ci-après auxquels s'obligent:

de la part du dit D.-L. Larose:
"1. D'établir une communication reliant la paroisse de Ste-Julie de Somerset avec le village de Plessisville et ce, à ses frais et dépens; de plus, de joindre la dite communication avec la paroisse de Ste-Sophie et la paroisse de Stanfold sitôt que les circonstances l'exigeront. La dite ligne sera établie sous le plus court délai possible; d'entretenir et réparer les fils, les boîtes ou instruments pourvu que tel accident ne soit pas survenue par la faute ou la négligence des locataires; de fournir gratuitement une boîte qui sera placée à la Station du chemin de fer de Somerset-Sud. De plus aux autres charges, conditions et restrictions écrites et détaillées dans les conditions dont une copie est signée par les dites parties, et annexées aux présentes, signée et paraphée par nous dits notaire.

"2. De la seconde part, les parties s'obligent à fournir le nombre de quinze boîtes payantes, tel nombre moindre sera recouvert sur chacun pour sa quote-part respective. Le coût de location de chaque boîte sera de douze piastres par année qu'ils s'obligent chacun pour eux-mêmes à payer au dit docteur Larose par chaque année, et ce pendant cinq années du jour où la dite ligne de téléphone sera en opération, d'avance. Pendant les dites cinq années, et les cinq

Allard & Caron

- AVOCATS -

Claude Caron

1628 St-Louis Plessisville, Qué. G6L 2M9

Jules Allard

Bur.: (819) 758-8251

120 EST, NOTRE-DAME VICTORIAVILLE, QUÉ. G6P 3Z6

ADRESSE POSTALE

Case Postale 156
Plessisville, Qué.
G6L 2Y7

Pour la femme élégante (819) 362-6116



1677 rue St-Louis Plessisville, Qué. G6L 2N1

années suivantes, les dites parties de seconde part promettent et s'obligent à ne pas favoriser l'établissement d'une autre ligne téléphonique. Il est entendu que le prix ci-dessus, chaque année, ne pourra être augmenté pendant l'espace de dix années.

"Le bureau central sera placé au dit village de Plessisville, chez Mr. Hyacinthe Jutras, pour la première année, lequel dit Mr. Jutras à ce présent et acceptant. Le dit docteur Larose aura à payer au dit Sieur Jutras pour la garde et service du dit bureau central, la somme de trente piastres pour les quinze premières boîtes et une piastre pour chaque boîte additionnelle. Dans le cas où après la dite première année, il deviendrait nécessaire de déplacer la dite boîte centrale, le déplacement sera fait aux frais communs des parties de première et seconde part, ces derniers chacun pour sa quote-part proportionnelle.

"Tel a été convenu.

"Fait et passé au dit village de Plessisville, étude du notaire soussigné, sous le numéro quinze cent trente de ses minutes, le dix-sept de mai mil huit cent quatre-vingt-huit, après-midi. Requis de signer, ils l'ont fait. Lecture faite.

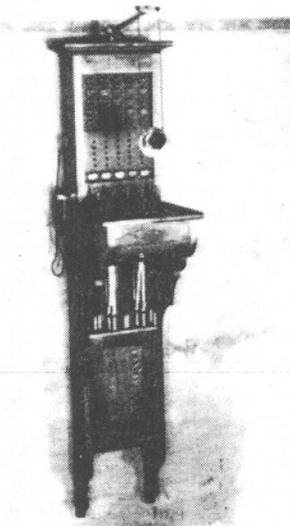
D. Matte, ptre
Hy. Jutras
J.-A. Savoie
Richard St-Pierre
Georges Belleau

D.-L. Larose
N.-C. Cormier
F.-T. Savoie
J. Triganne

J.-S. Doucet
Vital Côté
Thomas Kelly

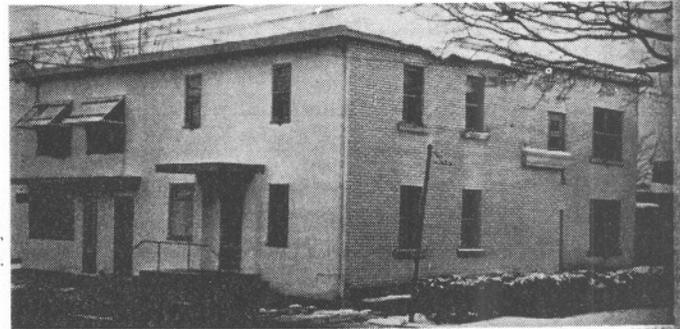
F. Deguise N.P."

Les communications téléphoniques

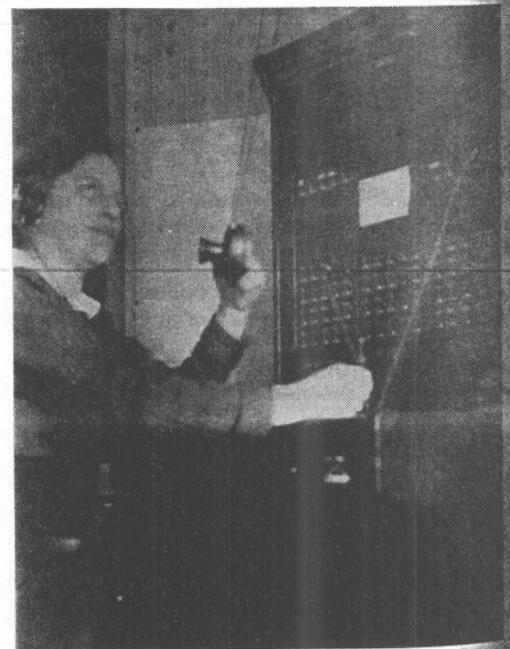


Une des premières centrales de la compagnie du téléphone locale.

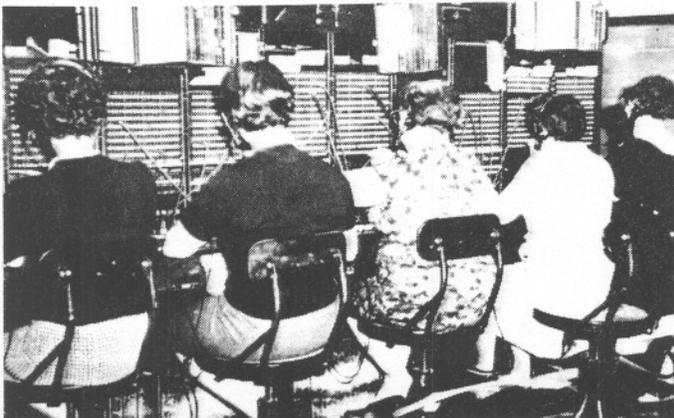
Edifice du Téléphone Somerset, rue St-Edouard.

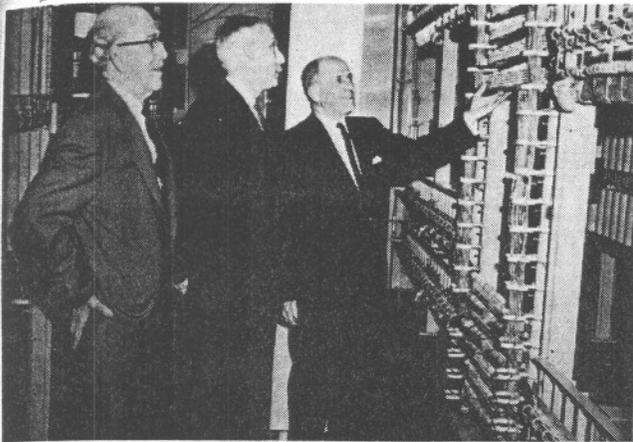


Mlle Blanche Laliberté au central du Téléphone Somerset qui fut installé chez elle dès le début de la compagnie. Photo prise en 1915.

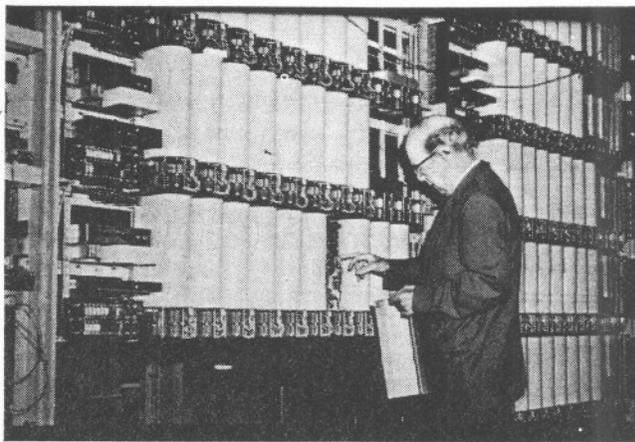


Téléphonistes au bureau central de la Compagnie de téléphone située sur la rue St-Edouard.





Inauguration du téléphone automatique
De g. à d.: Alcide Bergeron, directeur; Marcel Collin,
maire; Georges Dupont, président.



M. Georges Dupont, président de la compagnie de
Téléphone Somerset.

17 mai 1888, contrat no 1530.

TÉLÉPHONE de STE-JULIE DE SOMERSET

Geo. Turcot

Propriétaires

D.-L. Larose

BUREAU CHEZ D.-L. LAROSE

village de Ste-Julie
COMTÉ DE MÉGANTIC

CONDITIONS DE LOYER

- "1. Le locataire devra se servir avec soin des instruments qui lui seront fournis. Si un instrument est brisé par la faute du locataire, il devra en payer la réparation.
- "2. Le propriétaire D.-L. Larose ne sera pas responsable du retard qui pourrait survenir dans la transmission des dépêches par téléphone, il promet toutefois de faire diligence pour réparation des lignes ou instruments quand il y aura lieu, se réservant de prendre le temps nécessaire pour ces réparations.
- "3. Le bail est fait pour cinq années, pour le prix ou somme de douze dollars par année payable d'avance. Faute par le locataire de payer le loyer comme susdit, il perdra son droit à l'instrument, qui lui sera enlevé immédiatement, sans préjudice aux droits des dits propriétaires pour la non exécution du bail.
- "4. Le locataire ne devra user de son instrument que pour ses affaires personnelles ou professionnelles, sans avoir droit de le prêter.
- "5. Il est défendu au locataire, sous peine de dommages, de poser ou laisser poser un ou plusieurs fils en connexion avec le sien.
- "6. Le locataire n'aura pas le droit d'occuper la ligne téléphonique plus de cinq minutes, chaque fois, lorsqu'il arrivera qu'une autre personne aura besoin de la ligne.
- "7. Les communications pourront être obtenues du bureau central, de huit heures A.M. à huit heures P.M.

"En foi de quoi les parties ont signé en duplicata à Ste-Julie de Somerset, le dix-septième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

D. Matte, ptre
J.-A. Savoie
Richard St-Pierre
J. Triganne
Vital Côté
Georges Belleau

D.-L. Larose
N.-C. Cormier
F.-T. Savoie
J.-S. Doucet
Thomas Kelly

F. Deguise N.P."

13 JUIN 1894

No. 3608 Protêt par N.-C. Cormier et autres contre la compagnie du téléphone.

"L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le treizième jour du mois de juin avant-midi.

"À la réquisition de l'Honorable Napoléon-Charles Cormier, marchand du dit village de Plessisville, du Rév. M. Damase Matte ptre, curé de la paroisse de St-Calixte de Somerset, de François-Théode Savoie, écuyer comme représentant de la Fonderie de Plessisville, corps politique et incorporé ayant son bureau d'affaires au dit village de Plessisville, de Joseph-Alfred Savoie, écuyer, marchand de Plessisville, susdit, de J.-N. Bergeron, écuyer, médecin aussi du même lieu, de Joseph-Zéphirin Triganne, écuyer, médecin aussi du même lieu, de Thomas Kelly, écuyer, commerçant et industriel de la paroisse de St-Calixte de Somerset.

"Nous notaire public pour la province de Québec résidant et pratiquant au dit village de Plessisville, au dit comté de Mégantic, soussigné, nous sommes spécialement transporter au bureau d'affaires de la compagnie du téléphone dans la paroisse de Ste-Julie de Somerset, en le dit comté de Mégantic, et là étant et parlant à Madame Joseph-Honoré Godbout, la gardienne du téléphone, nous lui avons dit que nous étions spécialement chargé par les dits requérants de faire à la dite compagnie notamment aux propriétaires d'icelle savoir, à David-Louis Larose, écuyer, médecin et à J.-E. Palmer, le protêt et protestation suivante.

"Attendu que par acte de marché pourvoyant à l'établissement d'une ligne de téléphone, passé devant le notaire soussigné, le dix-sept de mai mil huit cent quatre-vingt-huit, entre le dit David-Louis Larose d'une part et les présents requérants d'autre part.

"Il a été convenu de la part du dit Sieur Larose d'établir une communication téléphonique reliant la paroisse de Ste-Julie de Somerset avec le village de Plessisville, la paroisse de Ste-Sophie, de St-Ferdinand et autres lieux, le tout à ses frais et dépens; et de pourvoir à l'entretien et réparation de la dite ligne, de même que les boîtes et instruments à être placés à la demeure respective des dits requérants et ce, à la demande qui en serait faite en temps opportun. De fournir gratuitement une boîte téléphonique à la station du chemin de fer de Somerset-Sud et généralement toutes les obligations mentionnées dans un certain écrit établissant les conditions à être observées à l'égard de la dite ligne, le dit écrit signé et paraphé par les parties au dit acte de marché et annexé à la minute d'icelui. De fournir aussi à ses frais et dépens un bureau central au dit village de Plessisville placé dans une maison à la commodité des dits requérants.

"Attendu qu'en contravention aux dites obligations, clauses et conditions du sus dit marché, la dite compagnie de téléphone quoique souvent requise et informée du mauvais fonctionnement, tant de la dite ligne que des boîtes en usage chez les dits requérants, a refusé et refuse encore telle réparation nécessaire au bon fonctionnement de la dite ligne sur tout ou sur partie de la dite ligne et aux boîtes en particulier, au grand préjudice des requérants.

"Attendu que le bureau central n'est pas placé dans un endroit qui peut répondre à la sécurité et discrétion des messages requis par les requérants; qu'on refuse ou néglige de répondre avec diligence et fidélité; que trop de personnes étrangères se tiennent fréquemment dans la salle où se tient le dit bureau, servant ainsi à détourner les connections ou à les rendre infidèles et incomplètes; qu'on y commet des indiscretions souvent colportées au-dehors et que par là les secrets ont été et peuvent encore être violés, le tout encore au préjudice et dommage des dits requérants.

"C'est pourquoi nous dit notaire étant et parlant comme dit est, avons protesté et, par ces présentes, protestons contre la dite compagnie et contre tout ce que l'on doit protester en pareil cas, et lui intimons qu'à son refus ou négligence de faire ou faire faire les réparations nécessaires à la dite ligne téléphonique, aux boîtes et appareils, et de placer dans un local convenable le dit bureau et de remédier aux inconvénients dont se plaignent les dits requérants et ce, sous le temps strictement nécessaire pour le bon fonctionnement de la dite ligne et à la bonne tenue du bureau central, à défaut de quoi les dits requérants entendent poursuivre la dite compagnie du téléphone pour tous les dommages par eux soufferts et à souffrir devant toute cour de loi compétente pour les voir condamner aux frais, dommages et intérêts, ceux des présentes compris.

"À quoi elle nous a répondu qu'elle ne peut remédier à la défectuosité de la ligne ni des boîtes, que son devoir est que de transmettre les messives au meilleur de sa connaissance.

"Laquelle réponse nous avons prise pour refus de se conformer à ce que dessus et en conséquence nous avons protesté et protestons pour tout ce que l'on doit protester en pareil cas pour tous les dommages, frais et intérêts, les frais des présentes compris.

"Et pour qu'elle ne puisse prétendre cause d'ignorance, étant et parlant comme dit est, nous lui avons donné lecture des présentes et laissé une copie authentique d'icelle.

Dont acte.

"Fait et passé au dit lieu de Ste-Julie, bureau de la dite ligne du téléphone, sous le numéro trois mille six cent huit des minutes de nous dit notaire, les jour et an en premier lieu dit.

"Requis de signer, nous l'avons fait, la dite dame jugeant qu'elle n'avait pas l'obligation à signer.

F. Deguise N.P."

La Compagnie Electrique

Ce fut en février 1900 que la population apprenait avec plaisir la fondation d'une nouvelle compagnie à fonds social, qui s'appellera "La Compagnie Electrique de Plessisville". Son objet sera d'exploiter une usine qui fournira la lumière électrique. Les promoteurs de cette nouvelle entreprise étaient des personnes qui avaient fait leur marque dans le monde des affaires. D'abord, le nom seul de l'honorable N.-C. Cormier dont les aptitudes financières et la haute fortune étaient si bien connues de tous, aurait suffi à lui seul pour assurer le succès de la nouvelle compagnie. Pour le seconder, il avait: Francis Hurtubise, gérant de la Fonderie de Plessisville, Florence Dequise, notaire et Achille Gagnon, industriel de la Ville de Victoriaville qui avait déjà une grande expérience dans les affaires concernant l'électricité, étant déjà propriétaire du pouvoir électrique de Victoriaville.

Notre conseil municipal fit preuve d'esprit public en décidant d'accorder à la Compagnie une exemption de taxes pendant 25 ans.

Les avis nécessaires à la demande d'incorporation par lettres patentes furent donnés. Le fonds social sera de \$12,000.00 divisé en parts de \$100.00 chacune. La compagnie construira son usine près de la tannerie Lacerte, sur un terrain appartenant à l'honorable Cormier. C'est à l'endroit où était située la première industrie de Somerset, la passerie du Capitaine Lupien.

En mai 1900, la Compagnie achetait de M. Rheault de Stanfold, tout près de 800 poteaux. Pendant toute la semaine, on a travaillé à les installer dans le village. Une vingtaine d'hommes sont employés à cet ouvrage. On continuera ensuite dans la direction de Stanfold.

Ensuite, la Compagnie décida d'acheter une dynamo de \$2,575.00 qui pèse 24,600 livres et a la force de 175 chevaux-vapeur.

La Compagnie a aussi fait l'acquisition d'une immense turbine dont le poids est de 24,000 livres.

Le local de la Compagnie fut construit, situé sur la rue de la Tannerie, et il aura 75 pieds par 25. Il sera en bois, avec lambris en tôle.

La Compagnie commencera aussitôt que les eaux seront basses; la construction d'une écluse sera exécutée à $\frac{1}{2}$ arpent plus haut que le pont de la tannerie (Pont Bussières) juste à l'endroit où il en existait une pour le moulin à scie de feu l'honorable Cormier. On creusera le lit de la rivière et il sera possible d'obtenir une chute de 14 pieds. La Compagnie espère que ce pouvoir d'eau sera suffisant pour alimenter l'usine pendant 4 mois de l'année. On peut s'imaginer exactement des économies que réalisera la Compagnie.

Dès le mois de mai 1900, les choses vont bon train, l'installation des poteaux est sur le point d'atteindre Stanfold. La Compagnie compte que l'éclairage à la lumière électrique sera faite avant la fin de juin. Tous ont hâte de voir l'aspect que présentera le village, pendant les soirs d'été.

Le 9 juin 1900, la Compagnie Electrique a procédé à l'installation d'appareils à lumière électrique dans trois des principales bâtisses du village: la superbe résidence de l'honorable Cormier présentera vraiment un beau coup d'oeil avec les 100 lumières dont elle sera pourvue. La Fonderie de Plessisville installera 300 lumières dans son usine.

Les fils de la Compagnie Electrique ont une force suffisante pour fournir de la lumière à 10,000 lampes. Les lumières incandescentes de 16 chandelles sont supérieures aux 32 que nous pouvions voir dans les villes. Grâce à l'excellence de son matériel, la Compagnie a pu pourvoir le village de la plus belle lumière électrique qu'il soit possible de trouver.

"Le 14 août 1900, la Compagnie à le plaisir d'annoncer à ses abonnés de Stanfold qu'elle compte leur donner la lumière le ou/vers le 19 août prochain".

En vertu d'un contrat intervenu entre le conseil municipal et la Compagnie Electrique de Plessisville, notre village sera éclairé à l'avenir par 30 lumières électriques.

Le barrage n'étant pas assez gros, il y a eu des complications, tellement que vers 1912, l'électricité est coupée pendant plusieurs mois.

En 1923, la Compagnie Electrique de Plessisville fut acquise par la Shawinigan Water and Power qui fut nationalisée en 1963.

TÉL.: (819) 362-8622

LES PROMOTIONS

Denis Desrochers Enr.

MANUFACTURIER D'ARTICLES DE CUIR
CUIR EN GROS ET DÉTAIL

1857, RUE SAVOIE
PLESSISVILLE, QUÉ. G6L 1L1

PLOMBERIE Plomberie
Chauffage

MARCEL BOULÉ E.N.R.

362-7697

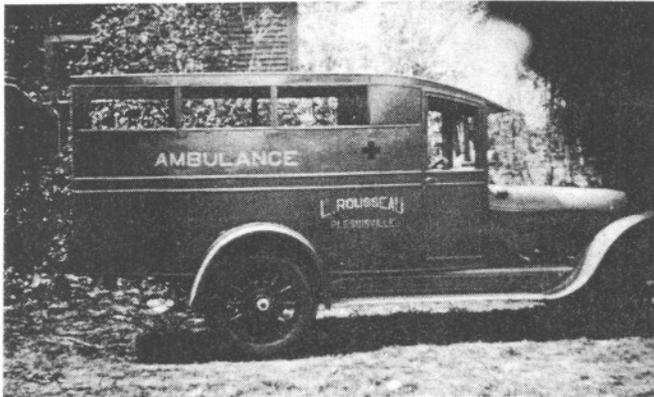
24 HEURES



MEMBRE
CORPORATION DES
MAÎTRES
MECANICIENS EN
TUYAUTERIE DU
QUEBEC

1932 ST-CHARLES
PLESSISVILLE, Québec
G6L 2B9

Le service d'ambulance à Plessisville



De père en fils, la famille Rousseau s'occupe du transport des malades et d'entreprise funéraire.

La compagnie "Ambulances 416" fut formée en 1981, et toujours dirigée par Denis et Hélène Rousseau.

En 1982, un nouveau service est offert à la population, soit des cours en réanimation cardio-respiratoire supervisés par la Fondation Canadienne des Maladies du Cœur.

Débuté en 1927, de façon très artisanal, le service s'est considérablement amélioré pour offrir à la population tous les services qu'elle est en droit de recevoir pour sa plus grande sécurité.

Aujourd'hui, le service comprend treize employés (T.M.U.), deux véhicules des plus modernes et un système de communication qui permet au personnel de communiquer directement avec le centre hospitalier en tout temps, même à bord du véhicule.

C'est en 1927 que la famille Rousseau fit l'acquisition de sa première ambulance. C'était un véhicule automobile qui fut modifié afin de rendre des services plus adéquats à la population. Si nos renseignements sont exacts, les transformations apportées au véhicule furent faites par M. Jean-Baptiste (Johnny) Berthiaume.

À cette époque, et jusqu'en 1976, aucune loi ne régissait ce domaine.

Le gouvernement commença à s'intéresser à ce domaine en 1972. Il y eut alors de multiples réunions afin d'en venir à la conclusion qu'à compter de 1976, certaines zones seraient subventionnées mais que des normes devraient être respectées soit: véhicules conformes en couleur, hauteur, équipement et personnel.

Les cours, pour la formation du personnel, débutèrent au printemps de 1977. Depuis, tout le personnel employé par "Ambulances 416 Inc." est qualifié et reconnu comme étant "Technicien Médical d'Urgence".



Ambulance actuelle (Ambulance 416).

Entreprise funéraire

François-Marie Rousseau et Fils Inc.

M. Lorenzo Rousseau décida, en 1927, de fonder une entreprise venant en aide aux gens qui, face au deuil, sont désemparés.

Aidé de son épouse, Annie Montreuil, il fit les démarches nécessaires pour acquérir un corbillard tiré par des chevaux, qu'il paya, à l'époque, selon les documents retrouvés, \$250.00, incluant les frais de transport.

À cela s'ajouta l'achat de draperies, gants, rubans, cachemire, etc...

La première famille à avoir recours à ses services fut, toujours selon les anciens documents, celle de M. Marcotte, en décembre 1927.

Il faut dire qu'à ce moment-là, tout était compilé dans un carnet qui servait aussi de livre de comptabilité.



Corbillard tiré par des chevaux.

Ce n'est que le 5 octobre 1933 que M. Rousseau reçut son diplôme du Collège des Embaumeurs de la Province de Québec.

À cette époque, et ce jusque vers les années 1950, les personnes décédées étaient embaumées et exposées à leur domicile.

Durant la saison hivernale, il était très difficile de se déplacer. On le faisait donc en autoneige (snowmobile), appartenant à M. Georges Bourque, qui, beau temps mauvais temps, parcourait campagnes et villages, à la demande du directeur funéraire. Tout devait se faire très rapidement, et le "corps" était veillé jour et nuit jusqu'à l'inhumation.

Pour un adulte, on utilisait un corbillard noir, mais pour un enfant, il y avait beaucoup de décès chez les jeu-



Corbillard actuel
(Cadillac 1978)

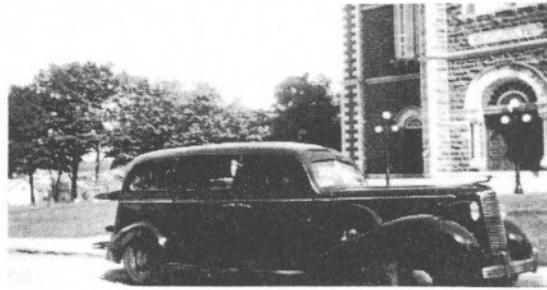


Photo prise en 1937.
Premier corbillard des Rousseau.

nes à cette époque, le corbillard blanc était de mise. Ce même corbillard fut aussi acheté en 1927.

En 1949, François-Marie, fils de M. Lorenzo Rousseau, devint propriétaire de l'entreprise. C'est sous sa gouverne que s'effectuèrent les grands changements de coutume. Peu à peu, les gens prirent l'habitude d'exposer leurs morts au salon funéraire.

En 1957, devant la demande grandissante, M. Rousseau fit l'acquisition d'une maison, rue des Erables, qu'il transforma en un salon, de façon à répondre plus adéquatement aux besoins des familles en deuil.

Avec l'évolution rapide du début des années 1960, il dut entreprendre de construire un nouveau salon, avec toutes les commodités telles que: laboratoire, salle de montre, bureau, etc... Ce nouvel établissement fut inauguré en 1964 et il est situé sur la rue St-Louis.

En 1975, une compagnie est formée et, en 1977, M. Denis Rousseau acquiert la majorité des parts. Depuis, c'est lui qui s'occupe, avec l'aide d'Hélène son épouse, de conseiller les personnes touchées par le deuil.

Historique CKTL

En ondes depuis le 18 septembre 1972, CKTL émet à la fréquence 1420 kHz, avec une puissance de 1000 watts.

CKTL est une station faisant partie du Réseau des Appalaches. La tour et le transmetteur sont situés dans le 10^e rang, R.R. No. 1 à Plessisville.

M. François Labbé, président-fondateur, aidé de M. Gaston Bergeron et assisté de Brigitte Roy, Pierre Marchand et Michel Bourgouin formaient l'équipe de la première heure. Jean-Pierre Martel s'est joint à eux un peu plus tard.

La station CKTL, installée à ses débuts rue St-Calixte, aménagea dans son propre édifice, à 1646 rue St-Laurent, à l'automne 1976.

CKTL est en ondes 24 heures par jour. Une partie de la journée est exclusivement réservée à la programmation locale. Les autres heures sont alimentées par les émissions du Réseau des Appalaches qui est déjà affilié à Télémedia pour l'information.

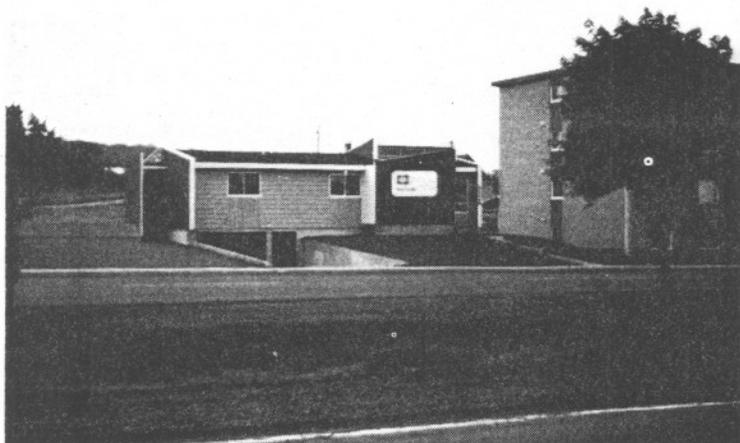
Depuis janvier 1984, Michel Roux occupe le poste de gérant-vendeur et Johanne Talbot, journaliste-animateur.

La station locale CKTL est toujours au service de la population 24 heures par jour.

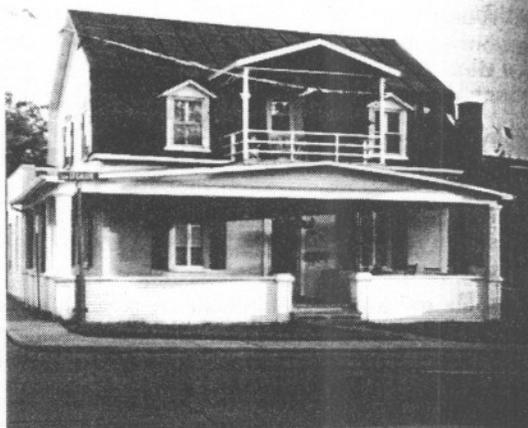


CKTL Radio Plessisville et la Feuille d'Erable, journal hebdomadaire de Plessisville.

Communications



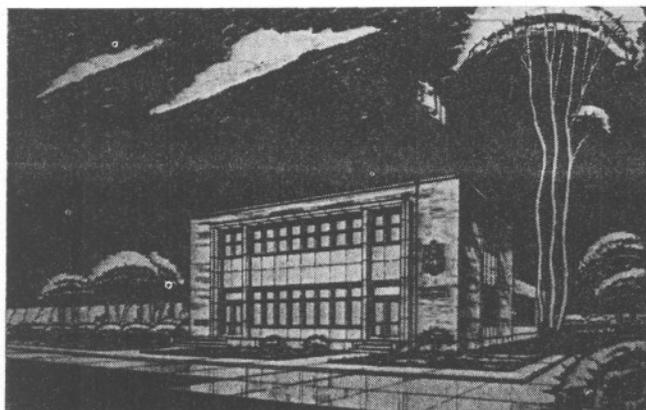
Claire-Vue



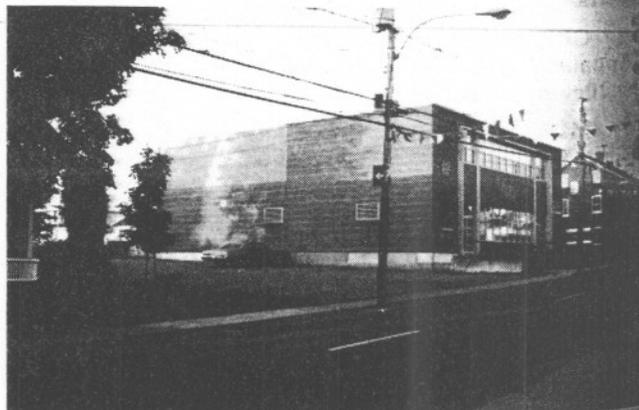
"La Feuille d'Erable" lorsque M. Jean-Paul Houde en était le propriétaire.



Ancien bureau de poste de Plessisville. Aujourd'hui, édifice Matte où nous retrouvons la bibliothèque de Plessisville, Unité Domrémy et les locaux de l'Union Musicale.

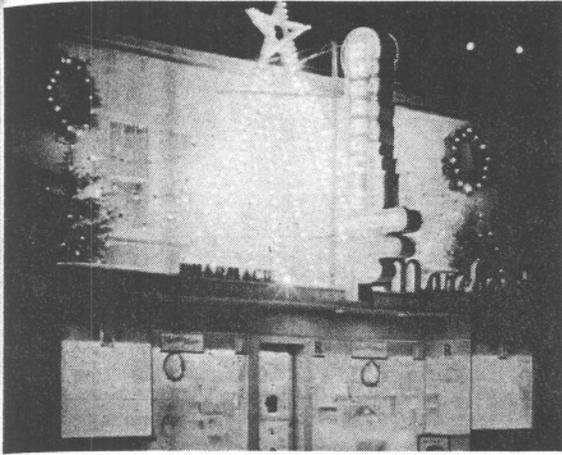


Maquette de l'édifice fédéral à Plessisville.



Édifice fédéral à Plessisville.

Hier et aujourd'hui à votre service



Pharmacie Marchand construite sur les fondations du moulin à carder.



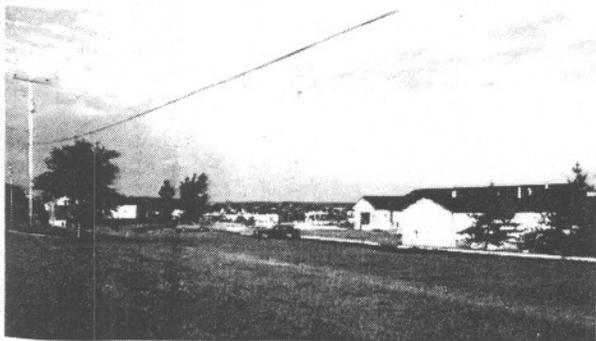
La première vocation de l'édifice où se trouve l'Hôpital Notre-Dame des Champs (Pavillon des 2 Rives) fut un magasin général. En effet, après le feu de 1885, N.-C. Cormier construisit cet immeuble où nous pouvons trouver aussi, après 1900, les bureaux de la Banque Provinciale, ceux de la Compagnie Electrique, etc...



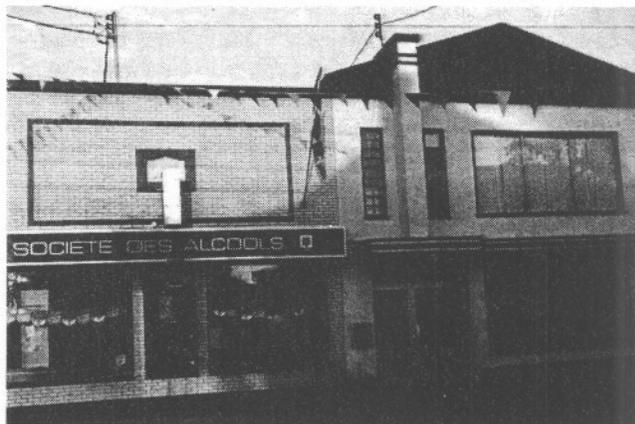
Le Centre d'Etude de Plessisville.



Nombreux véhicules du taxi Bourque.



Installations de la voirie provinciale à Plessisville.



La Société des Alcools située sur la rue St-Louis dans les locaux de Charles Germain Meubles.

Pavillon Berthe Dumas, Plessisville

Fondé en 1967, cet établissement a pour but l'hébergement de jeunes filles ayant des difficultés d'adaptation à la société.

Ces dix jeunes filles, qui vivent au Pavillon Berthe Dumas, bénéficient d'un programme véritablement familial. La maîtresse de maison est la maman.

Chacune de ces pensionnaires remplit des tâches variées, selon ses capacités et ses aptitudes.

Leurs activités consistent en travail, études, voyages et loisirs.



Le Pavillon Berthe Dumas



Mme Berthe Dumas
Propriétaire
du Pavillon

Mme Berthe
P. Dumas et
les jeunes filles
qui vivent pré-
sente-ment au
Pavillon.



Bibliothèque Inter-Municipale de Plessisville

À la fin des années '50 (1957 ou 1958), M. l'abbé Laflamme fonde la bibliothèque. Celui-ci eut l'idée d'acheter des livres pour les servants de messe. Le lieu d'échange était la chapelle de Fatima. Devant le succès et la demande, M. l'abbé Laflamme fait appel à d'autres bénévoles, en l'occurrence M. et Mme Félix Laperle.

La bibliothèque a occupé beaucoup de locaux: dans l'ordre, la sacristie de Fatima, des locaux à l'école St-Louis, les bureaux de M. Eudore Fournier (manufacture des Chaussures Fournier), la résidence des Frères de l'Instruction Chrétienne (4 mois), à l'école St-Louis (2 mois), le Centre des Loisirs (à partir d'août 1962), sur la rue St-Jean (en sept. 1968) et enfin, de retour au Centre des Loisirs. Le service n'était disponible que pour les jeunes. Ce n'est que durant la période où la bibliothèque se situait au Centre des Loisirs qu'un secteur adulte fut créé.

Au début, M. et Mme Félix Laperle devaient solliciter la générosité des organismes, usines, entreprises, marchands, etc... de Plessisville. Puis, pour avoir droit aux subventions du gouvernement, la bibliothèque fut incorporée. Le conseil de ville accepta également d'accorder une subvention.

Durant douze (12) ans, M. et Mme Félix Laperle assurent le service de bibliothèque, aidés par Milles Madeleine Chauveau, Simone et Lucienne Poirier qui se dévouèrent pendant seize (16) ans pour les jeunes. M. Jean-Pierre Poirier succéda à Mme Félix Laperle à la présidence de la bibliothèque qui démissionna pour cause de maladie. Par la suite, la présidence fut tenue par MM. Réal Côté, J.-A. Lachance et Xavier Martin. En 1975, Mme Xavier Martin fut nommée à la présidence de la bibliothèque.

En novembre 1975, un projet de municipalisation fut mis en branle. En septembre 1978, M. Jean-Noël Poulin est élu à la présidence de la Bibliothèque de Plessisville Inc. En avril 1979, catastrophe! Un incendie détruit le Centre des

Loisirs et, par le fait même, détruit, en l'espace de quelques heures, tant de beaux et grands rêves. Le président, M. Jean-Noël Poulin, ne se laisse pas abattre. Il demande une relocalisation et un réaménagement dans un nouveau local. Il se procure de nouveaux volumes.

L'Edifice Social, maintenant appelé Edifice Matte, situé au 1699 rue St-Calixte, fut l'établissement choisi pour le nouveau site de la Bibliothèque de Plessisville Inc. En 1979, M. Jean-Noël Poulin obtint un projet "Jeunesse Canada au Travail" pour redémarrer la bibliothèque et organiser une cueillette auprès des gens de Plessisville pour recevoir des livres. Après plusieurs projets accordés par les gouvernements, avec l'aide de plusieurs bénévoles, la bibliothèque essaie de redevenir ce qu'elle était.

Quant au projet de municipalisation, celui-ci se trouve sur une bonne voie de réalisation.

En mars 1982, grand changement à la Bibliothèque de Plessisville Inc. Celle-ci n'existe plus. Elle laisse sa place à la Régie de la Bibliothèque Inter-Municipale de Plessisville. Elle compte à son emploi, une personne rémunérée à temps plein. Au mois de mai 1982, la Régie de la Bibliothèque Inter-Municipale de Plessisville se dote d'un autre employé. Ces deux personnes sont diplômées en technique de la documentation. La bibliothèque fonctionne grâce à des subventions du Ministère des Affaires Culturelles (20%) et de la Corporation de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville selon la fréquence d'utilisation (quote-part).

Elle peut maintenant mettre à la disposition des usagers un total de 21,500 volumes de tous genres, des revues et des publications gouvernementales. En plus des deux employés permanents, elle a la chance d'avoir à son service 100 bénévoles actifs.

Au bureau de direction de la Régie de la Bibliothèque Inter-Municipale de Plessisville qui siège depuis 1982, on retrouve trois échevins de la Ville de Plessisville et deux conseillers de la Paroisse de Plessisville.

Liste des Présidents: Bibliothèque de Plessisville Inc.

Félix Laperle	1961-70	10 ans	Xavier Martin	1974-75	2 ans
Jean-Pierre Poirier	1970-71	2 ans	Monique Martin	1975-78	4 ans
Réal Côté	1972	1 an	Guy Roger	1978	7 mois
Suzanne Savage	1973	3 mois	Jean-Noël Poulin	1978-82 (mars)	5 ans
Adrien Lachance	1973-74	2 ans			

Liste du bureau de direction - Régie de la Bibliothèque Inter-Municipale de Plessisville

Madeleine G. Dusseault, présidente, échevin Ville de Plessisville (1982-83); Réal Vigneault, vice-président, conseiller Paroisse de Plessisville (1982-83); Gaston Gingras, président, échevin Ville de Plessisville (1983-84); Robert Painchaud, vice-président, conseiller Paroisse de Plessisville (1983-84).



Historique du Pavillon des Champs

Inspirée de faire quelque chose de valable pour la société, Madame Cécile Bédard, née à Laurierville en 1898, décide de poser les assises de "l'Hôpital Notre-Dame des Champs" dans un local situé au 1406 rue St-Calixte en 1957.

À cette époque, le taux d'occupation est de 79 bénéficiaires et les conditions d'admission sont les suivantes: les enfants doivent être infirmes et jeunes, dont le poids n'excède pas 30 livres, complètement impotents et atteints des infirmités les plus diverses (mongolisme, paralysie cérébrale, épilepsie, hydrocéphalie, aveugle, sourd-muet...)



Brassard Electrique enr.

ENTREPRENEUR - ELECTRICIENS

ESTIMATION GRATUITE — 362-2820

Spécialité: CHAUFFAGE ELECTRIQUE

MICHEL BRASSARD
362-2820

1876 av. St-Alfred
Plessisville, Qué.

- * Résidentiel
- * Commercial
- * Industriel

Adrien Grégoire
362-2473

GREGOIRE
& FILS LTEE.

Serge Grégoire
362-3321

TRANSPORT DE SABLE & GRAVIER - EXCAVATION
REEMPLISSAGE - TERRASSEMENT - VENTE & TRANSPORT
EPANDAGE DE CHAUX AGRICOLE - SABLE SÉCHÉ

Jacques Grégoire
362-6406

Bertrand Grégoire
362-6459

7e Rang

Plessisville, Qué.

Le personnel se compose alors de 18 personnes et la directrice est Madame Bédard. Deux médecins-visiteurs, Dr. Bertrand Savoie et Dr. Gabriel Giguère, chirurgien, s'occupent de l'aspect médical. Monsieur Georges Dupont en est l'administrateur.

En 1960, après de multiples démarches, Madame Bédard obtient des autorités de la Congrégation des Servantes du Saint-Coeur de Marie un projet de convention par lequel la communauté s'engageait à fournir un personnel qualifié en nombre suffisant pour administrer les différents offices de l'hôpital. Le 6 mars 1962, quatre religieuses arrivèrent à Plessisville pour se dévouer auprès des handicapés du Centre. Ce sont Soeur St-Ephrem (Lucille Bernard) supérieure et infirmière licenciée, Soeur Gilles-Marie (Reine-Blanche Faucher), Soeur Jean-Pierre (Solange Lacoursière) et Soeur Thérèse de Castille (Carmelle Pageau), garde-bébé.

En 1961, un incendie se déclara au sous-sol de la maison. En moins de 15 minutes, les enfants au nombre de 95 furent évacués et ce, grâce à la population de Plessisville. Aucune perte de vie ne fut enregistrée. La maison a subi des dommages importants à cause de l'eau et c'est alors qu'une restauration s'imposa ainsi qu'un agrandissement devenu nécessaire étant donné le nombre toujours croissant des demandes d'admission.

En 1965, l'établissement s'incorpore et devient le Foyer Notre-Dame des Champs. En 1966, son taux d'occupation atteint 166 bénéficiaires. Avec les années, le personnel augmente parallèlement selon les nouvelles normes du Ministère des Affaires Sociales. Un "per diem" est assuré pour chaque enfant hospitalisé et les demandes d'admission sont alors transmises par les Centres de Services Sociaux.

En mai 1970, les employés des institutions privées font la grève, ce qui oblige les dirigeants à évacuer les 166 bénéficiaires. Quarante sont retournés dans leur famille et les cent-vingt autres sont recueillis dans deux institutions dont les employés n'étaient pas affiliés à la C.S.N. Cette grève se termine au mois d'août et toute la clientèle est alors ramenée au Centre.

De 1970 à 1976, la clientèle du Foyer Notre-Dame des Champs est réduite en nombre afin de répondre davantage aux normes du Ministère des Affaires Sociales.

En février 1976, la Corporation "Les Deux Rives", un organisme à but non-lucratif et faisant partie du réseau des Affaires Sociales, acquiert l'établissement suite à l'abandon des dirigeants initiaux.

Le Foyer Notre-Dame des Champs devient alors le Pavillon des Champs. Tout un réseau de services est alors mis en place (résidence de groupe interne, centre de jour interne, service scolaire conjoint avec la C.S.R.B.F., service à domicile). De 1978 à 1983, plusieurs bénéficiaires sont intégrés dans leur famille, dans des familles d'accueil ou dans des foyers de pension supervisés.

Actuellement, le Pavillon des Champs donne des services à 25 bénéficiaires internes et deux externes. Il est régi par un conseil d'administration dont le président est M. Jean-Pierre Brouillette.

Corporation du Foyer des Bois-Francs

La Corporation du Foyer des Bois-Francs Inc. fut fondée en 1962 par M. Delphis Michaud, M. Ludger Boulanger et M. J.-Alphonse Olivier.

Ce sont ces trois personnages qui ont lancé le projet en 1963.

Le premier conseil d'administration était composé des membres suivants:

MM. Lionel Mercure, Jean-Marie Ouellet, Jean-Paul Houde, Dr. Jules Boisvert, Marcel Collin, Louis Desrochers et Georges Bilocq.

À ces gens sont venus d'ajouter bon nombre de bénévoles qui, à force de travail et de dévouement, sont parvenus à faire construire un Centre d'Accueil pour personnes âgées en 1968.

En septembre 1968, arrivée de la première pensionnaire et ainsi de suite jusqu'à quarante-six, tous sous la protection et la gentillesse des Servantes du Saint-Coeur de Marie dont la supérieure était Soeur Blanche Vadeboncoeur.

Depuis ce temps, le Foyer des Bois-Francs Inc. continue à dispenser des services aux personnes âgées. Présentement, quarante personnes sont abritées dont la moyenne d'âge est de quatre-vingt-huit ans.

En 1973, la Corporation du Foyer des Bois-Francs Inc. fait l'acquisition de la Villa Provencher de Laurierville (21 lits). Quelques années plus tard, soit en 1977, vient se rajouter quatre pavillons (73 lits).

Le conseil d'administration actuel se compose des membres suivants:

M. Hervé Prince, président; M. Paul-André Laliberté, vice-président; M. Jean Gauthier, directeur général; M. Maurice Brassard, M. Robert Bergeron, M. Fernand Tanguay, M. Alain Vézina, Mmes Florence Labrie Bouchard, Thérèse Labrie, Gabrielle Gingras et Alberta Boulanger.



Les faits marquants



"NOS ACTES NE SONT ÉPHÉMÈRES QU'EN APPARENCE. LEURS RÉPERCUSSIONS SE PROLONGENT PARFOIS PENDANT DES SIÈCLES".

M. Le Bon.



La Municipalité de Villeroy



Félicitations
à la population de Plessisville
à l'occasion
du 150e.



Martial Demers, maire
Normand Gingras, conseiller
Jean-Guy Pilote, conseiller
Michel Séguin, conseiller
Michel Labbé, conseiller
Denis Perron, conseiller
Jean-Guy Tremblay, conseiller
Laurette Paradis, sec.-trés.

Incendie à Plessisville, 1885

Le samedi 16 mai 1885, un terrible incendie détruisait la presque totalité du Village de Plessisville. Le feu s'est déclaré aux étages supérieurs de la Fonderie, située à ce moment-là sur la rue St-Calixte, en face du C.L.S.C. actuel. Le sifflet de l'industrie et les cloches de l'église donnèrent aussitôt l'alarme, mais la foule nombreuse qui se rassembla ne put empêcher l'effondrement de l'établissement ni la propagation effarante des flammes. Comme il soufflait un fort vent, en quelques heures, soixante-sept maisons furent réduites en cendres. Le feu se répandit bientôt du côté opposé de la rivière et exerça en même temps ses ravages sur les deux rives. L'église qu'on avait si brillamment décorée un an auparavant, ainsi que le presbytère furent détruits de fond en comble. Rien de ce qu'ils contenaient n'a pu être sauvé. Tous les efforts pour apaiser l'élément destructeur furent inutiles.

Les principaux édifices consumés furent: l'Hôtel de Ville, le bureau de poste, les maisons et dépendances de l'Hon. Sénateur Cormier, N.-C. Cormier, marchand, M. Pitau, avocat, MM. Bettez et Chèvrefils, médecins, Bélanger, Brunelle, Lacerte, Savoie, Roy et Thibodeau, marchands, R. St-Pierre, hôtelier, Huard, Boulanger, Martineau, selliers, Dame Veuve P.-V. Triganne, la tannerie de M. Fouquet, et plusieurs autres.

Le feu s'est transporté à un mille et au-delà à l'Est du village et a détruit les granges de MM. Laliberté, Vallée, Magnan, Chalifour, ainsi qu'une petite maison appartenant à M. P. Pelletier, et une fromagerie qu'il venait de construire.

Dans environ cinq heures, quatre-vingt familles étaient sans abri et réduites pour la plupart à chercher refuge dans les champs voisins.

Les assurances couvraient une bien faible partie des pertes.

Des comités de secours furent organisés par des personnes charitables dans les différentes parties du district, afin de permettre de recueillir le plus tôt possible des argents, provisions, linge, etc... C'est ainsi qu'arrivèrent des secours d'Arthabaskaville, de Québec, de Montréal et du gouvernement provincial.

Heureusement, les citoyens de Plessisville ne furent pas faciles à décourager et, deux ans plus tard, les étrangers qui visitaient notre village pour la première fois depuis l'incendie, étaient tous étonnés de le voir déjà relevé de ses cendres et plus joli que jamais. Notre église, grâce aux efforts réunis des citoyens du village et de la paroisse, était rebâtie beaucoup plus grande et d'un modèle plus nouveau. Plusieurs de nos concitoyens s'étaient construits des résidences splendides. La Fonderie, cause involontaire du désastre et qui employait environ 50 hommes au moment de l'incendie, avait transporté ses ateliers un peu plus en arrière du village, ce qui permettait de former une belle et grande rue parallèle à la rue St-Calixte.

Bref, ce terrible désastre a bien mis en évidence, encore une fois, le courage et l'énergie de nos bâtisseurs, ainsi que la générosité et le bon cœur de nos voisins.

Photo prise lors du 100e anniversaire de naissance de M. Benjamin Lambert (le 24 juin 1941).

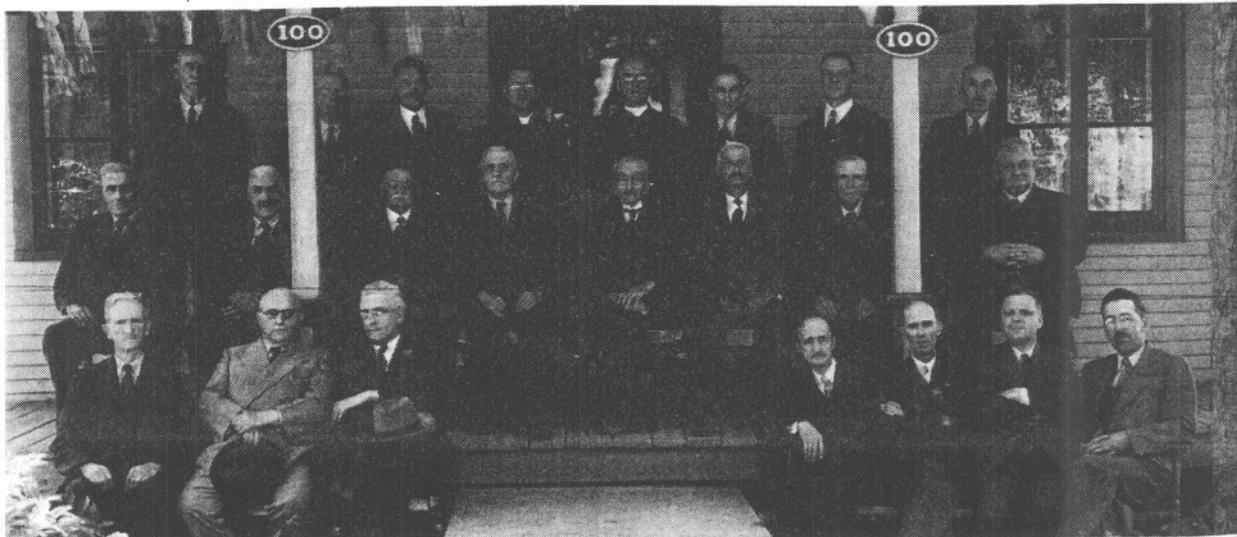


Photo prise à la demeure du jubilaire appartenant maintenant à Mme Marie-Louise Vigneault Jean, sur la rue St-Calixte.

3e rangée (debout): Achille Verret, Denis Vigneault, Napoléon Proulx, abbé Armand Dumont, Curé Alfred Boulet, Moïse Lambert, Omeril Tardif, Alfred Simoneau.

2e rangée (assis): Philéas Latulippe, J. Labbé, Pierre Cormier, Théode Latulippe, Benjamin Lambert jubilaire, Olivier Sévigny, Modeste Poisson, J. Lévesque.

1ère rangée (assis): Louis Demers, J. Demers, J.-A. Forand, Philippe Tardivel, Eugène Beauchesne, Dr. M. Morin, Alphonse Olivier.